



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



DRIVULINU

DES
 INITIATIVES
 PRÈS DE
 CHEZ VOUS

FREQUENZA NOSTRA



Photo Manon Perelli

1,60€



POLITIQUE
 CARNETS
 DE BORD

P22

ÉDITO P3 • OPINION P4
 ACCÈS À LA CULTURE P5

INITIATIVE P8 • JACQUES FUSINA P10

BRÈVES P21 • FABRICE PAPILLON P24 •

SÉLECTION SORTIES P26 • ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON A ENFIN TROUVÉ UNE
NOUVELLE PLANÈTE ?

PRENDS UN SAC
VOMITOIRE, VITE...



SOMMAIRE

OPINION

P4

ACCÈS À LA CULTURE **PARIS RAFLE LA MISE**

P5

INITIATIVE **LE DRIVULINU**

P6

INITIATIVE **FREQUENZA NOSTRA**

P8

JACQUES FUSINA **CHRONIQUE**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

BRÈVES

P21

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P22

INTERVIEW **FABRICE PAPILLON**

P24

SÉLECTION DE SORTIES

P26

Suminà pà campà

Erani parechji centunai d'agricultori à sfilà, sabbatu scorsu, in carrughju, in Aiacciu, pà mughjà, in u calmu, a so scuntintezza è a so collara, di pettu à una situazione di più in più pessima pà u so settori d'attività. Una paura di veda tuttu un mistieri spariscia, par via di l'aiuti di a Pulitica Agricola Cumuna chì ùn sò ancu stati virsati pà i dichjarazioni cuncirrendu i tarreni ditti «pocu pruduttivi», ch'elli pinsavani di pudè tuccà d'una manera lighjittima. Una scuntintezza ancu di più forti, postu ch'elli sò numarosi à pinsà ch'elli pagani, dinò, l'abusi d'una minorità di «prufizionali» agriculi, chì, si sà, si sò techji durante anni è anni, senza vargogna. Un'inghjustizia trimenda d'un veda dinò ricunnisciuta a specificità pasturali corsa, matirializata da cuntrolli aerei di settembre scorsu qualificati d'eccessivi pà tutti, mentri chì parechji famighji campani mumentu assai duri, cù soldi chì cumenciani à mancà pà compia l'annata. Nant'à guasgi 2200 parsoni chì ani fattu dichjarazioni in Corsica, sò guasgi 900 à ùn avè toccu u minimu centimu da a parti di l'Auropa. Puru s'è l'autorità statali nant'à l'isula, com'è a prifittura, ani dicisu di metta in ballu una cellula di crisi pà pruvà ad arrigulà cù un'urghjenza relativa a situazioni, u fattu si stà chì più corri u tempu, più crescini i debbiti è i tafoni ind'i tisu-rarii di l'agricultori chì straziani. Una bomba pronta à schjattà, chì ùn hè micca nata arimani, postu ch'elli sò anni è anni chì ssa problematica hè pisiva inde u mondu pasturali è economicu corsu, cù u timori, ad ogni fini di Pulitica Agricola Cumuna, di cunnoscia a sorti chì i tuccherà. Aldilà di a mubilizazioni di u mondu puliticu corsu, chì pudaria essa a suluzioni à cortu, mezu è longu andà? Fà u spazza spazza trà l'agricultori unesti è quilli ingordi senza sforzi? Metta una prissioni scema da fà chì i parcosi pasturecci corsi fusi-ni infini ricunnisciuti da Brussels? Scuzzulà a Francia pà falla finita cù ssa cumedia è batta pà daveru à prò di un'agricultura di qualità è micca strà pruduttiva è puzzicosa pà l'ecunomia è l'ambienti? Saria ora di salvà unu di i pulmoni di Cursichella, prima d'affucassì... ■ **SantuCASANOVA**

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Bonifacio ou le Sartenaïs?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Vivre ensemble ?

13500 personnes ont répondu au très contesté appel de la tribune «marcher contre l'islamophobie» même si certains des signataires, après s'être rendus compte avoir paraphé un peu trop vite un texte dont certains passages éclairaient les intentions à peine voilées de ses initiateurs, ont finalement prétexté avoir piscine afin de ne pas plonger dans ce bain de foule. Une manifestation calme, presque «bon enfant» pour refuser la stigmatisation et les amalgames dont sont victimes les français musulmans depuis des décennies qu'ils soient croyants ou non.

Mais pourtant, une manifestation clivante au regard de certains organisateurs et signataires plus connus pour leur orientation sectaire, gynophobe, xénophobe, intégriste que leur positionnement républicain et laïc.

Mais pourtant une manifestation dérangeante quand se mêlent à la foule ceux qui à des fins purement politiciennes tentent de trouver un nouveau souffle et surtout de futures voix à quelques encablures d'échéances électorales.

Et pourtant une manifestation provocante, quand par crétinerie ou antisémitisme, quelques agitateurs arborent fièrement sur leurs vêtements un autocollant représentant un croissant et une étoile à cinq branches (et non six comme l'étoile de David) symboles de l'Islam. Sauf que cette étoile est jaune, avec l'inscription «Muslim» en son centre. Sauf que porter cet autocollant, c'est faire une référence évidente à la Shoah. Maladroit rapprochement confessent les organisateurs. Provocation indécente et insultante martèlent ceux qui connaissent cette page noire de l'histoire dans ce qu'elle a de plus insupportable et indicible.

«Vivre ensemble, c'est urgent» pouvait-on lire sur des banderoles. La majorité des manifestants au-delà des confessions religieuses, des idéaux politiques y aspirait certainement.

Reste le constat, le souhaitent-ils tous, vraiment ? ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

« C'est un immense metteur en scène, un homme intelligent et il a fait une chose grave il y a de cela 44 ans. En 44 ans, il y a eu des milliers de femmes violées et on ne connaît pas le nom des hommes qui ont fait cette mauvaise action ; on les laisse tranquilles parce qu'ils s'appellent Dupont, Durand, ils sont commerçants (...) Ce ne serait pas Roman Polanski, on lui ficherait la paix (...) Quand on ne voit pas les choses, j'aurais plutôt tendance à le croire lui, qu'une femme qui a mis 44 ans à réfléchir pour le dénoncer. »

Connue jusqu'alors pour son engagement contre les violences faites aux femmes, **Nadine Trintignant**, le 13 novembre sur BFMTV, volait ainsi à la rescousse du réalisateur Roman Polanski, qui fait à nouveau face à des accusations de viol et violences qui auraient été perpétrées en 1975. Rarement le principe intangible de la présomption d'innocence aura été manié avec autant d'incohérence et de maladresse. On veut bien croire, cela dit, que ce plaidoyer complètement foutraque a été àonné au nom de la solidarité entre people plutôt qu'au nom de celle qui, dit-on, unirait les gens bien portants. ■ **EM**

LIBERTÉ PÉNURIES

Il s'est dit et surtout souvent répété, que Louis XV, amateur tatillon autant qu'éclairé, ne confiait à personne la préparation de sa tasse de café. Or un beau jour, ou peut-être une nuit, pris entre une insatiable envie de café et son frénétique désir de prouver sa flamme à la comtesse du Barry, il en oublia sa cafetière en grand danger de déborder. Accident déplorable évité par la jeune femme. Alors que le roi tout à son affaire estimait, le fat, besogner sa partenaire avec art, celle-ci ne s'était pas pâmée pour autant. Au point de s'écrier avec à-propos mais sur un ton poissard : «*Hé, la France! Prends donc garde, ton café fout le camp!*» L'expression fit scandale parmi les courtisans. Avant d'être remaniée dans un langage de bas étage pour aboutir à «*Tout fout l'camp!*» Trois mots bien en usage chez les Français volontiers râleurs. Dans un esprit contestataire, l'expression est le plus souvent complétée, pour constater «une disparition», par des mots éruptés ou crachés mais rarement tendrement susurrés, visant à stigmatiser l'incompétence, l'aboulie, la veulerie ou la complicité des décideurs. Ces manifestations lapidaires ayant pour incipit «Il n'y a plus...» Les exemples ne manquent pas. Citons, sans rapport aucun entre eux : «*Y a plus d'saisons !*»; le sentencieux, «*Au delà des bornes y a plus de limites!*»; le très Rive gauche «*Il n'y a plus d'après à Saint-Germain-des-Prés*» où «*Il n'y a plus de folles au café de Flore*». Que dire du terrifiant «*Il n'y a plus d'enfants!*». Quand d'autres, heurtés par l'actualité, prédisent : «*Il n'y aura bientôt plus de pères*». Il est à remarquer que les responsables mais non coupables mis en cause par de telles accusations font face et argumentent avec une expression voisine, «Il n'y a pas de...», qu'ils emploient de façon récurrente avec une belle constance. Ce qui donne, au nom d'une transparence promise : «*Il n'y a pas d'impôts nouveaux*». Ou pour parler jeune : «*Y a pas d'souci*». De même, «*Il n'y a pas de prisonniers politiques en France*». Il n'y a que des individus convaincus d'avoir tenté de déstabiliser la République. Il n'y a pas, en France, de flambées de guérilla urbaine. Il n'y a que des groupuscules de petits imbéciles qui allument çà et là des feux de joie. Pas d'affaire Benalla, non plus, et moins encore d'affaire d'Etat. Pas de situation préoccupante dans les services d'urgences des hôpitaux français. Il n'y a que les patients frappés d'une impatience pathologique mais bénigne. Pas de conflit entre les bergers et la réimplantation de l'ours dans les Pyrénées. Du reste «*Il n'y a plus de Pyrénées*». Cela se sait depuis novembre 1700 et Louis XIV, arrière-grand-père de l'amateur de café. Les journalistes feraient bien de vérifier leurs sources avant de jeter le discrédit sur les braves gens. Mais que voulez-vous, la conscience professionnelle fout l'camp! Y a plus d'moralité! L'honnêteté se débène. Les élites caquètent et s'égaillent, telle volaille effarouchée. Le comportement citoyen boîte bas. Seule la LREM refuse de faire du surplace, passe la marche arrière à l'instar de tout bousier, clopine, démarche à droite ou à gauche en vue des prochaines municipales. Et en attendant Godot, on fait quoi? Estragon proposait de se pendre. Et Vladimir voyait dans un tel acte l'espoir d'obtenir ainsi une érection. Triste histoire d'une ultime semence à fond (de culotte) perdu. Allô Papa Tango Charlie? Y a plus de neiges d'antan. Répondez! Nous les cherchons. ■

Paulu-Santu MUSÉ-PUGLIESI

ACCÈS À LA CULTURE
**PARIS RAFLE
 (ENCORE)
 LA MISE**



«Le rôle de l'État est de casser les injustices, parce que la culture, ce n'est pas une grande infrastructure, c'est un parcours» avait déclaré un beau matin de janvier 2017, sur France culture, le candidat Emmanuel Macron. Deux ans et demi plus tard, ledit parcours ressemble encore trop à une petite traversée de rue, aller-retour. Si le Christ s'est arrêté à Eboli, le fric s'arrête le plus souvent à Paris. C'est que ça fait loin, la «province».

Une large part des crédits de la mission «Culture-Création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture» effectue en effet un itinéraire qui va de Paris... à Paris ou, dans le meilleur des cas, de Paris intra-muros vers l'Île-de-France. Une «concentration des moyens» que souligne Dominique David, députée LREM de la 1^{re} circonscription de Gironde, rapporteure spéciale sur la création, la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Certes, note-t-elle, le budget alloué à cette mission progresse de 33M€ et devrait permettre la montée en puissance de dispositifs tels que le Pass Culture, le plan Bibliothèques; les musées numériques Micro-fole [tel celui mis en place en septembre 2018 au centre culturel Una Volta de Bastia] ou le projet Démos - piloté au national par la Philharmonie de Paris qui délègue ensuite en régions aux conservatoires, orchestres, opéras ou associations - qui offre à des enfants issus de quartiers classés politique de la ville et de zones rurales la possibilité de participer à un orchestre pendant trois ans. Pour autant, il reste beaucoup à faire pour réduire des «fractures persistantes dans l'accès à la culture des différents territoires», Paris et sa région se taillant encore et toujours la part du lion. Au point que Dominique David n'hésite pas à parler de «macrocéphalie». C'est que, explique-t-elle, la région francilienne, à elle seule, bénéficie en exécution de 60% des crédits du programme 131 dédié à la création et 46% des crédits du programme 224, relatif à la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture. La rapporteure admet que cette situation, «s'explique, certes, par des raisons historiques». Mais le «nouveau monde» n'a-t-il pas, justement, vocation à s'affranchir des pesanteurs de l'histoire? Reste que si on se penche sur la répartition géographique des dépenses des opérateurs* pour l'ensemble de la mission culture [les programmes 131, 224 et le 175 qui a trait au patrimoine] le constat est sans appel: 84% vont à l'Île-de-France, dont 73% pour Paris. «Cette disparité dans les crédits mériterait certainement d'être nuancée par des analyses plus poussées» note la rapporteure qui estime qu'il «faudrait aller beaucoup plus loin en définissant un cadre de mesure de la répartition des crédits sur les territoires. Une fois ce cadre analytique posé, toutes les décisions nouvelles prises devront contribuer à rééquilibrer les crédits en faveur des régions. Il est essentiel que la part de l'État dans le financement culturel des territoires ne s'étiolle pas à mesure que ces compétences sont reprises par les collectivités territoriales». Fracture aussi pour ce qui est de la répartition des aides versées par l'Association pour le soutien au théâtre privé [ATSP] à laquelle

est affecté le produit de la taxe sur les spectacles, soit un montant estimé à 6,3M€ en 2019. Auquel s'ajoutent des subventions versées par l'État et la Ville de Paris, soit un total de recettes prévues pour 2019 de 13,5M€. Là encore, vive le circuit court: en 2018, sur 12,8M€ d'aides versées, «au moins 77%» vont à des théâtres parisiens. La rapporteure souligne que «Le théâtre privé en région ne bénéficie que subsidiairement de cette taxe par deux biais: 8% des aides sont réservées à la création en tournée et les théâtres redevables de la taxe peuvent bénéficier, sous certaines conditions d'un reversement des montants payés à hauteur de 40%, cela représente 15% des aides versées par l'ASTP [qui bénéficient également aux théâtres parisiens]». Or les redevables non-parisiens se sont acquittés de 1,76M€ de taxe en 2018, soit 27% de la taxe affectée. Selon Dominique David, «il existe une disproportion entre le nombre de théâtres aidés et le nombre de théâtres redevables de la taxe. En 2018, s'agissant des théâtres en lieu fixe, 49 théâtres sont éligibles au mécanisme de garantie de l'association, alors que 143 théâtres s'acquittent de la taxe. S'agissant des tournées, 940 tourneurs s'acquittent de la taxe, alors que 21 d'entre eux sont éligibles à l'aide destinée aux tournées».

«Long est le chemin qui mène vers le nouveau monde», chantait William Sheller en 1987. Mais en 2019, dans le nouveau monde, le «parcours» de la culture se résume, dans bien des cas, à une traversée de la rue... de Valois. ■ Elisabeth MILLELIRI

*musées, opéras, orchestres nationaux, par exemple.

Région	Dépense des opérateurs par région (M€)	Part des dépenses
Auvergne Rhône Alpes	51,2	3 %
Bourgogne Franche Comté	13,3	1 %
Bretagne	15,4	1 %
Centre Val de Loire	11,8	1 %
Corse	0,7	0 %
Grand Est	46,5	2 %
Hauts de France	45,6	2 %
Île-de-France (hors Paris)	212,0	11 %
Normandie	17,4	1 %
Nouvelle Aquitaine	25,7	1 %
Occitanie	29,5	1 %
Outre-mer	2,6	0 %
PACA	45,5	2 %
Paris	1 470,4	73 %
Pays de la Loire	14,9	1 %
Total général	2 002,7	100 %



Photo Anna Livia Giovannetti

En référence au tragulinu, autrefois le marchand ambulant en Corse, l'association d'agroécologie Una Lenza da Annacquà favorise les circuits courts entre producteurs et consommateurs avec la création de Drivulinu, le premier drive de producteurs de Corse. Cette initiative s'inscrit notamment dans une volonté de pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des spécificités écologiques. Explications de Sybille Allemand, membre fondateur de l'association.

Comment l'association est-elle née ?

Nous avons créé l'association Una Lenza Da Annacquà, [une parcelle à arroser, en français] en 2011, avec pour objectif de soutenir la production locale et de valoriser le patrimoine agricole. J'habitais en Balagne à ce moment-là, et nous constatons tristement qu'un grand nombre de terres étaient à l'abandon dans cette micro-région. À cette époque, un producteur qui s'installait ne savait pas s'il pourrait vendre sa production. La difficulté en plus ici en Corse c'est la ruralité. Il y a un problème de proximité et de coût du transport. En Balagne, en 2011, il n'y avait aucun marché de producteurs. On ne réalise pas combien nous étions en retard. Ainsi, nous nous sommes donné pour mission de soutenir les jardiniers et agriculteurs de Corse dans leurs efforts d'installation, dans l'amélioration de leurs pratiques et dans la diffusion locale de leur production. Première étape : la création du premier marché de producteurs à Lumio avec des maraîchers et quelques artisans.

Pourtant, il existait déjà des marchés ?

Oui, bien sûr, mais prenez l'exemple du marché de L'Île-Rousse, il est impossible de distinguer les producteurs des personnes qui revendent les produits. Notre objectif est de valoriser la vente directe. Le consommateur doit connaître la traçabilité du produit, savoir d'où il vient, connaître son producteur et savoir comment il cultive.

Comment êtes-vous passés du marché au Drivulinu ?

Le marché a été très bien accueilli et nous avons voulu aller plus loin.

Nous souhaitions créer un point de vente collectif de producteurs. On nous a conseillé, dans un premier temps, de créer un drive. C'est comme ça qu'est né le premier Drivulinu, en décembre 2015 en Balagne. Malheureusement, des problèmes logistiques nous ont obligé à le stopper en avril 2017. Mais nous n'avons pas lâché l'affaire pour autant. En décembre de cette même année, nous avons réouvert un point de distribution à Bastia avec une quinzaine de producteurs. Ils ont doublé aujourd'hui. Depuis, d'autres points ont ouvert, à Ajaccio et en Plaine orientale.

En quoi Drivulinu est-il intéressant pour ces acteurs ?

Drivulinu.com est un dispositif collectif de vente en ligne et de distribution collaborative qui propose, en un seul lieu, une offre multiple de produits locaux en direct des producteurs. Notre but est de défendre une production respectueuse de la nature et une alimentation saine, tout en accompagnant les filières vers la commercialisation collective et en favorisant la mutualisation et l'entraide entre producteurs. Ainsi, avec Drivulinu, nous répondons à un besoin à la fois des producteurs et des consommateurs, en offrant une nouvelle opportunité de vendre en circuit court à la fois local, qualitatif et éthique.

Comment cela fonctionne-t-il, concrètement ?

Il y a une plateforme internet qui réunit les produits de tous les producteurs adhérents.

Ces producteurs sont préalablement validés par le comité de direction



Photo Anna Livia Giovannetti



Photo Céline Fornali

POINT DE DISTRIBUTION TOGA À BASTIA

Il est un peu plus de 17 heures ce jeudi, et les clients vont défiler pendant une heure sur le parking du groupe scolaire Georges-Charpak à Bastia pour venir récupérer leur panier commandé quelques jours plus tôt sur internet. Le principe est simple : les acheteurs passent commande sur le site cagette.net. Ils choisissent leur lieu de distribution puis n'ont plus qu'à faire leur marché parmi les nombreux produits proposés : légumes, fruits, viande, fromage, œufs... Ils peuvent soit payer en ligne, soit directement au point de retrait. Le jour même, les produits choisis sont acheminés au dépôt à Borgo, puis vers le point de distribution. Aujourd'hui, blettes, oignons, salades et autres potimarrons attendent sur l'égal. En moyenne, ce sont une trentaine de cageots qui sont distribués par semaine pour un panier moyen de 30 €.

Sur place, les bénévoles sont à pieds d'œuvre. Hervé, 62 ans, consommateur bénévole, est présent depuis le début du Drivulinu. « C'est l'amour de l'agriculture et des agriculteurs qui m'ont poussé dans cette démarche. Ce modèle économique est en adéquation avec mes convictions. Je viens tous les jeudi apporter mon aide pour faire vivre le stand. C'est une vraie démarche citoyenne. Les agriculteurs ont un dur travail, c'est important de les soutenir » explique-t-il.

Aux côtés d'Hervé, de nouvelles recrues, comme Laetitia et son fils Tilio, 10 ans : « C'est une bénévole de l'association qui m'a parlé du Drivulinu. Je commande mes paniers depuis quelques semaines et c'est la première fois que nous venons aider pour la distribution. Drivulinu, ça permet de supprimer les intermédiaires, de savoir d'où viennent les produits que nous mangeons et de consommer des légumes de saison. Il y a une vraie solidarité entre les consommateurs et les producteurs », confie la maman.

Les volontaires peuvent s'inscrire directement sur le site internet en fonction des besoins ponctuels de l'association, tantôt pour aider à monter le stand, tantôt pour distribuer les commandes.

Céline, elle, est productrice de fruits, légumes et plantes aromatiques. Avec son mari ils ont une exploitation du côté de Ghisonaccia. Aujourd'hui, c'est elle qui vient prêter main-forte sur le stand : « C'est un ami agriculteur qui nous en avait parlé et nous avons adhéré tout de suite. Il y a un roulement entre les producteurs. Chacun, à tour de rôle, vient faire la distribution. C'est une belle initiative. Ça permet de sortir de son exploitation, d'avoir un contact humain. Sur le plan économique, ça permet de mutualiser les moyens. Nous, en Plaine, nous avons une faible population et nous sommes dépendants du tourisme.

Avec Drivulinu, ça permet de travailler toute l'année, en plus des marchés que nous faisons. J'aime l'idée pour le consommateur qu'il puisse choisir ce qu'il souhaite et non qu'on lui impose un panier comme c'est le cas pour les Amap ».

■ Céline FORNALI
Plus d'infos sur www.drivulinu.com
ou sur la page facebook

selon un cahier des charges bien précis. Le producteur met à disposition la quantité de produits qu'il souhaite et peut réajuster au fur et à mesure. Chaque commande est produite, préparée et livrée par les producteurs eux-mêmes au dépôt à Borgo. Ils les dispatchent ensuite en fonction des commandes. Toutes les marchandises sont enfin acheminées vers le lieu de distribution, ce qui permet de mutualiser le transport. Le producteur fixe lui-même son prix de vente. C'est l'association qui encaisse les ventes et qui reverse une partie au producteur. 17% sont prélevés sur chaque vente.

Et pour le consommateur, comment cela se passe-t-il ?

Pour le consommateur c'est très simple, il crée un compte sur le site internet et il a accès à toute l'offre quelques jours avant le jour de distribution. Il n'y a pas d'adhésion, pas de montant minimum non plus, le client est libre d'acheter ou non quand il en a envie, et il sait exactement ce qu'il aura dans son panier. Ce qui diffère d'une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) dans laquelle le client n'a pas la possibilité de choisir son panier.

Quels sont vos projets ?

Déjà, pérenniser les lieux existants et ensuite développer d'autres points de distribution pour toucher encore plus de consommateurs. L'association mène également d'autres actions. Nous sommes présents sur certaines manifestations pour expliquer notre démarche. Nous proposons aussi des chantiers d'entraide comme arracher des plants de tomates, poser une clôture ou encore prêter du matériel. ■ Céline FORNALI



FREQUENZA NOSTRA

RADIO DE PROXIMITÉ 100% NUSTRALE

***Installé au cœur de la galerie
des Salines à Ajaccio depuis
un an et demi, ce média
associatif table sur la proximité
et l'esprit de partage.***

***Derrière les micros, une équipe
de bénévoles distille chaque jour
fun et bonne humeur sur les ondes.***

Portrait d'un média qui casse les codes

Un média hors normes. C'est ce qui résume le mieux l'esprit de la radio associative ajaccienne Frequenza Nostra, présente sur les ondes depuis près de 20 ans. «C'est une radio 100% nustrale, qui émet 24/24h avec des programmes locaux», explique son président Vincent Ciccada. J'ai créé cette radio pour donner la parole à des gens qui ne l'ont pas ailleurs et mettre en avant la langue et la musique corses. Mais pendant longtemps, elle est restée essentiellement musicale». Il y a un an et demi, le destin de la radio prend un virage décisif. Afin de pouvoir réaliser des émissions en direct, Frequenza Nostra décide de poser ses micros de façon pérenne dans la galerie commerciale des Salines. Rapidement, les rangs de la radio se voient alors considérablement renforcés. «À partir de la création du studio, on a commencé à se structurer. L'activité s'est intensifiée et beaucoup de bénévoles sont venus pour apporter leur pierre à l'édifice», indique la directrice de la radio, Dominique Ciabrini.

«Radio pour et par ses auditeurs», Frequenza Nostra s'emploie désormais à être un relais de proximité, conformément à la première

«Donner la parole à des gens qui ne l'ont pas ailleurs et mettre en avant la langue et la musique corses.»

des missions qu'elle s'est fixée. Derrière les micros et tables de mixage de leur petit studio cosy, les bénévoles s'astreignent ainsi à mettre en lumière les initiatives locales. «*On est un peu l'outil de communication des associations que l'on reçoit volontiers chaque semaine pour nous parler de leurs activités*», sourit Dominique Ciabrini. *On veut faire ce que ne font pas les autres médias. Le propre de notre radio, c'est un esprit de partage*». Loin de se cantonner à leur périmètre, les bénévoles de la radio partent aussi régulièrement sur le terrain au nom de cette proximité qui leur est chère. «*Pour ce faire, on a un studio radio mobile qui nous permet d'aller à la rencontre des gens*», indique la directrice. Des déplacements qui ont déjà conduit Frequenza Nostra sur le territoire du grand Ajaccio, mais aussi dans la vallée du Taravo, à Petreto-Bicchisano, Argiusta-Moriccio ou encore Filitosa, dans les foires, à la rencontre d'agriculteurs, et même de prisonniers. «*On cherche la proximité. Si elle ne vient pas à nous dans le studio, c'est nous qui allons à elle*», insiste Dominique Ciabrini en précisant que c'est à ce titre que l'association a demandé des subventions à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] dans le cadre du contrat de ville. «*On est dans ce même esprit de donner la parole à des gens qui ne l'ont jamais. Le contrat de ville nous a en plus amenés à travailler beaucoup avec le centre social des Salines et celui des Cannes. Grâce à eux, on reçoit des enfants pendant les vacances scolaires afin de les initier à la radio*», se réjouit-elle. Avec cette même volonté de transmission, à l'occasion de la semaine de la presse à l'école en mars dernier, Frequenza Nostra a organisé le plus gros événement de son histoire. «*On a transformé toute la galerie en salle de presse et, à raison de deux classes par jour, 250 enfants se sont succédé à nos micros en une semaine*», se remémore la directrice avec un grand sourire.

Autre mission chère à l'association, Frequenza Nostra mise aussi beaucoup sur la langue corse. Plusieurs émissions et chroniques, ainsi que la météo ou encore l'éphéméride sont chaque jour réalisées in lingua nustrale. «*On veut apporter notre contribution pour faire perdurer la langue corse dans son oralité*», souligne Vincent Ciccada. Une émission phare est d'ailleurs dédiée à cet objectif: *Basta à parlà*, réalisée en collaboration avec l'association éponyme. Un rendez-vous qui permet chaque semaine à des intervenants de venir échanger en corse autour d'un sujet, comme ils pourraient le faire autour d'un café au village.

Radio éclectique, Frequenza Nostra fait aussi la part belle à des programmes d'un tout autre genre. Le jeune Flo Mondoloni, animateur, technicien et «*couteau-suisse*» de la radio, comme l'équipe aime à le présenter, anime par exemple une émission de musique électro chaque vendredi en fin de journée. «*À la base, j'avais contacté la radio parce que j'avais sorti un titre, et je voulais savoir s'ils étaient intéressés pour faire une interview. Je suis venu, ils ont vu que je connaissais bien le sujet et ils m'ont proposé d'animer une émission. J'ai tout de suite accepté*», raconte-t-il. *Ce que j'aime ici, c'est surtout faire découvrir des artistes qui ne sont pas trop connus ou pas trop mis en avant. Je trouve cela gratifiant*». Bien connu des Ajacciens, le disquaire André Paldacci a aussi son créneau sur les ondes de Frequenza Nostra les lundis et jeudis soirs. Jusqu'à 22 heures, dans son émission CD Vibrations, on peut entendre du jazz, du blues, mais aussi de jeunes musiciens de la scène insulaire qui viennent jouer en live lors de grands moments de partage. «*Les gens aiment venir ici maintenant. C'est notre vraie récompense*», dit Dominique Ciabrini en plaisantant: «*Cela devient même compliqué de recevoir tout ceux qui nous le demandent car on est une équipe de bénévoles très réduite*». Aujourd'hui, l'association compte une bonne quinzaine de membres actifs qui animent une grille des pro-

grammes quotidienne bien remplie, entre journaux d'information en français et en corse – grâce à une collaboration avec la radio Voce Nustrale-, émission de sport et chroniques diverses. Parmi ces fidèles chroniqueurs, l'écrivaine publique Sabine Susini qui, en grande amoureuse des lettres, vient décortiquer un mot par jour pour le plus grand plaisir des auditeurs. Elle débutera par ailleurs bientôt une nouvelle émission tournée vers le monde des animaux, qu'elle co-présentera avec sa chienne Charlotte. «*L'idée est que ce soit la première émission de radio corse où les animaux ont la parole. Ce qui m'intéresse c'est d'avoir des gens qu'on n'entend pas forcément ailleurs, qui viendront parler des interactions entre l'animal et l'humain*», explique-t-elle. En attendant le lancement de ce rendez-vous original, Charlotte, elle, semble déjà bien tout à son aise derrière un micro. Une scène qui reflète l'ambiance fun et sans prise de tête qui règne au quotidien chez Frequenza Nostra. «*C'est un média libre, à l'image des gens*», sourit la maîtresse de Charlotte. *À notre échelle on y lutte contre cette société qui zappe les petits et donne la parole aux grands*». «*Ce n'est pas une radio qui est formatée*», renchérit de son côté la directrice de la radio.

Toujours en pleine construction, Frequenza Nostra semble avoir trouvé sa place dans le paysage médiatique insulaire. Diffusée gracieusement par la société Corsica Radio Telecom, il est possible de capter la station sur toute la région ajaccienne sur la fréquence 99.00 FM, mais aussi sur le bord de mer de Cargèse à Propriano, et dans les terres jusqu'à Bocognano. Pour ceux qui habitent loin, elle émet aussi sur frequenzanostra.com où on peut également retrouver les podcasts des différentes émissions et chroniques. La page Facebook, très active, a aussi permis de faire décoller la radio et dévoile ses coulisses en diffusant des vidéos. «*Le fait de filmer les moments studios est un vrai apport pour la radio. Cela permet par exemple aux auditeurs de voir quand la petite chienne Charlotte est au micro*», s'amuse la directrice.

Outre les subventions perçues au titre du contrat de ville, Frequenza Nostra fonctionne également grâce à des aides du Fonds de soutien à l'expression radiophonique, et à quelques dons. Elle espère à terme trouver assez de revenus pour arriver à professionnaliser la radio, et à pourquoi pas, créer des emplois afin de devenir plus que jamais un acteur de la proximité. ■ **Manon PERELLI**





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

BARTOLOMEO



Stefanu Cesari
Bartolomeo in cristu

Éditions Eoliennes, 2018

Commençons par un simple prénom pour vous entretenir d'un recueil de poèmes publié récemment par Stefanu Cesari aux éditions bastiaises Eoliennes : il s'agit en réalité du début du titre *Bartolomeo in cristu* choisi par l'auteur pour ce petit et élégant ouvrage. Et, considérant d'une part combien la poésie est parfois d'accès difficile pour un public non initié, et d'autre part que ce magazine n'est pas spécialisé, on le sait bien, en domaine littéraire, je mesure la gageure tentée ici. Pourtant, j'ai pour habitude de convertir autant que faire se peut toute question littéraire en matière abordable au plus grand nombre : après tout n'ai-je pas fait de la pédagogie tout au long de ma vie professionnelle ?

Disons donc d'abord qu'il ne faut peut-être pas tenter de lire cette prose poétique comme une histoire racontée mais plutôt comme un ensemble de poèmes sans doute liés quelque peu entre eux mais aussi bien assez indépendants l'un de l'autre. Il n'est pas interdit d'en sauter un de temps à autre lorsque l'effort de lecture en quête de cohérence le demande : c'est un cas assez fréquent dans la poésie contemporaine pour n'en ressentir ni honte ni découragement. Car c'est le lecteur qui doit imposer progressivement sa propre logique un peu comme il pourrait de faire devant une peinture moderne non trop aisément figurative. Et si une sorte de lecture-rêverie s'installe alors dans cet exercice, c'est plutôt bon signe.

Et puis, j'allais oublier : le livre joue ici sur deux langues, le corse et le français, celui-ci n'étant pas l'exacte traduction de celui-là, et c'est peut-être l'atout majeur du recueil auquel j'ajouterais pourtant la confection, la taille, la disposition, la typographie, les couleurs car la conception d'ensemble est une parfaite réussite, dont il faut féliciter sans réserve l'éditeur Xavier Dandoy de Casabianca, créateur d'Eoliennes. Son ingéniosité dans la mise à disposition des vers, sens de lecture, envers et endroit, passages d'un code linguistique à l'autre, est remarquablement créative et il faut l'en complimenter à l'égal du poète, tant le mariage est ici réussi entre contenant et contenu.

Et le Bartolomeo du début, me direz-vous ? Il s'agit d'une fresque de la fin du moyen-âge présente dans une vieille chapelle de Gavignanu, dans le Rustinu. Il est important dans la mesure où il permet l'identification formelle ou picturale à une esquisse narrative, à des questionnements esthétiques ou philosophiques, en un va-et-vient entre la figure religieuse et l'observateur humain, à des échanges possibles aussi entre auteur et lecteur, et ce corps offert du saint martyrisé, « scurticatu cum'è Bartulumeu », c'est-à-dire écorché vif, devient alors un personnage à part entière du recueil. Dont Stefanu Cesari, avec sa sensibilité particulière, une émotion maîtrisée et une inventive écriture poétique dans les deux langues, a su tirer parti avec un incontestable talent.

Terminons sur le prix Louis-Guillaume donné à ce livre : le jury des amis du poète, disparu en 1971 à 64 ans, enseignant et auteur prolifique appréciant lui-même les univers fantastiques, a voulu ainsi non seulement souligner une belle qualité d'écriture mais aussi donner un signe favorable au plurilinguisme et aux langues dites régionales, trop souvent ignorées dans un pays aux tendances généralement fort jacobines. Une autre initiative de ce type a d'ailleurs été notée récemment avec l'heureuse publication aux éditions du Bord de l'eau du recueil poétique *Florilège des langues de France* donnant des poèmes dans les langues originales (alsacien, basque, breton, catalan, corse, occitan) avec leurs traductions respectives [2019]. ■



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 17 Octobre 2019, il a été constitué sous la dénomination sociale « FMG », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence de IVème catégorie.

Le siège social est fixé à BASTIA (20200), Place du Marché, 2, Rue Sebastiano d'Alzetto.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.500 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports. La société est gérée et administrée par Monsieur Laurent FERRENTI demeurant à BASTIA (20200) Bât 4, Route Impériale, né le 20 Septembre 1976 à BASTIA (Haute-Corse), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

CASA DI FATE

Siège social : Résidence Campa, Lieu-dit Arutoli, route de Muratello 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1.200 €

Objet : La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

Gérant : Mme DEIANA Michelina Résidence Campa, Lieu-dit Arutoli, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 03

CORSE VERANDA

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Chez Mr Andreani Sébastien

Casamozza

20243 Prunelli di Fiumorbu

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Casamozza du 30/09/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

CORSE VERANDA

Siège social : Chez Mr Andreani Sébastien, Casamozza, 20243 Prunelli di Fiumorbu

Objet social : Toutes opérations d'acquisition de terrains ou de locaux, la gestion de patrimoine immobilier, la location de tout patrimoine immobilier, et toutes opérations connexes à ce type d'activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Sébastien ANDREANI demeurant à Casamozza, 20243 Prunelli di Fiumorbu

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 07/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BATI INVEST

Siège : Lieu-dit Civolaggio, Route d'Alata, 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 481.000 €uros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Le Bois de Sarrume, 20167 Valle di Mezzana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 04 novembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CELEN CUISINE,

SIEGE SOCIAL : Résidence les Terrasses d'AJaccio, Immeuble Colbert, Rue des Terrasses, Ajaccio (Corse)

OBJET : La vente de meubles de cuisine, électroménager et autres agencements pour l'habitation et les locaux professionnels.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : CELINE LENZINI, demeurant Les terrasses d'AJaccio, Immeuble Colbert, Rue des Terrasses Fleuries, Ajaccio (Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Coti-Chiavari du 01/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

ARIOLA COTIGHIESE

Siège social : Lieu-dit Cala di Ciglio, Canton di Pratu, 20138 Coti-Chiavari

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Pierre, André, Stéphane OTTAVI, demeurant Quartier Santo, 20119 Bastelica

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

SMAA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Rue des Magnolias

La Rocade, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 4 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SMAA

Siège : Rue des Magnolias, La Rocade, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 5000 euros

Objet : Création, acquisition, exploitation et gestion de tous parcs de jeux et de loisirs et de toutes salles d'arcade de réalité virtuelle. Organisation de tous types d'événements, manifestations et activités récréatives et de loisirs dans le domaine de la réalité virtuelle, notamment d'escape game, de serious game, de visites virtuelles, de séminaires ainsi que la réalisation de teambuilding et toutes autres activités annexes ou connexes s'y rattachant. Achat, vente et exploitation de tous simulateurs ; Mise à disposition de tous matériels nécessaires à formation par la mise en situation et/ou la simulation en réalité virtuelle pour les entreprises et/ou les particuliers. Création, acquisition, exploitation et gestion de tous fonds de commerce de restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Alexandre, Marcel, Michel ALIAGA, demeurant 12 Avenue du Maréchal Lyautey, Résidence Orangerie, Bâtiment A1, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 7 novembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : IK ASCENSEUR,

SIEGE SOCIAL : Résidence Provence Salines - C6 - rue François Coti, Ajaccio (20090)

OBJET : Montage des ascenseurs ; Modernisation et habillage des ascenseurs ; Démontage des ascenseurs ; La réparation et maintenance des ascenseurs ; la formation liée à ces activités.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Mohamed Al Amine HAMMOUTY, demeurant Résidence Provence Salines - C6 - Rue François Coti - Ajaccio (20090)

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 09



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société « CORALIVIA », SAS au capital de 1.000 Euros, dont le siège est à COTI-CHIAVARI (20138) - Lieu-dit Pozzaccio, ayant pour objet la création, la fabrication et la commercialisation au détail et en gros, sur internet et en magasin, de bijoux fantaisies, joaillerie, de tous articles de prêt à porter, chaussures et accessoires de mode, objet de décoration et d'équipements de la maison ; la gestion de sites internet et de blogs ; les activités de conseils en achats et en marketing, de conseils et de prestations de services dans le domaine de la mode et de l'équipement de la maison. Ont été désignés : en qualité de **Président** : Madame Olivia MORACCHINI, demeurant à ANGLETT (64600) - 4, rue Amédée Dufourg - Résidence de la Mairie et en qualité de **Directeur Général** : Madame Caroline GUICHARD, demeurant à COTI-CHIAVARI (20138) - Lieu-dit Pozzaccio **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO **Admission aux assemblées et droit de vote** : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément des cessionnaires** : les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers.

Pour avis,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 05/10/2019, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI ANTOINE LICCIA
Siège social : 23 Lot. I Pirelli, 20260 Lumio
Capital : 1000 €
Activités principales : L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement en vue de détenir à terme la pleine propriété, par voie d'achat, d'échange ou d'apport la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la prise en crédit-bail, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers (bâti ou non bâti)
Durée : 99 ans
Gérant : Mme LICCIA Patricia 23 Lot. I Pirelli, 20260 Lumio
Cession de parts sociales : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/10/2019, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : A MARINA **Siège social** : avenue Napoléon III, Immeuble Bilello, 20000 AJACCIO **Forme** : SAS **Capital** : 700 Euros **Objet social** : Restauration rapide, pizzeria, vente à emporter, toutes boissons en fonction de la législation en vigueur. **Président** : Monsieur Franck PUDDA demeurant : rue Paul Logis, Provence Logis, Bat G6, 20000 AJACCIO élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 12

DIPTYQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Rue des Magnolias
La Rocade, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 4 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : DIPTYQUE
Siège : Rue des Magnolias, La Rocade, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans
Capital : 5000 euros
Objet : Création, acquisition, gestion et exploitation de toutes salles de cinéma et/ou de spectacles. Diffusion, organisation et/ou production de spectacles de toute nature. Organisation de conférences, congrès et/ou séminaires, ainsi que, de façon plus générale, de toutes manifestations ou de tous rassemblements à vocation culturelle, commerciale et/ou professionnelle.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Michel SIMONGIOVANNI, demeurant Lieu-dit Pilurzinu, Peraccia, 20167 Péri
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
 Le Président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 05/10/2019, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI SAVERIA LICCIA
Siège social : 23 Lot. I Pirelli, 20260 Lumio
Capital : 1000 €
Activités principales : L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement en vue de détenir à terme la pleine propriété, par voie d'achat, d'échange ou d'apport la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la prise en crédit-bail, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers (bâti ou non bâti)
Durée : 99 ans
Gérant : Mme LICCIA Patricia 23 Lot. I Pirelli, 20260 Lumio
Cession de parts sociales : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à GHISONACCIA du 08/11/2019 a été constituée une SASU nommée :

RAHAOUI BTP
Objet : Maçonnerie générale
Capital : 200 € **Siège social** : Villa N°1, le Concorde, Route de la Mer, 20240 GHISONACCIA **Durée** : 99 ans **Président** : M. Rachid RAHAOUI, Villa N°1, le Concorde Route de la Mer, 20240 GHISONACCIA
 La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2019 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination sociale : LICE
Objet social : Tous types de restauration rapide, la préparation de pizzas, de sandwiches, de salades, de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Sège social : 17 cours Paoli - 20250 Corté
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 €, divisé en 10 actions d'une valeur de 100 € chacune
Président : Monsieur Philippe Alterio Nonce GRIMALDI, demeurant à 17 cours Paoli - 20250 Corté
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " CORSE BIG BAG " **Siège** : 1945 Route du Village - 20290 Borgo
Objet : Le conditionnement en Big Bag de tous produits et matières diverses, les travaux de terrassement, VRD et travaux publics
Durée : 99 années
Capital : 1.000 Euros
Président : Monsieur Franck RINALDI demeurant 1945 route du Village à 20290 Borgo
Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

SOCIETES GERANTS

N° 17



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

CASA NOSTRA

SARL au capital de 1.000 euros
Siège Social :
Résidence Saint-François, N°3
20290 Borgo
R.C.S. : Bastia N° 833 521 586

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à BORGIO du 24 Octobre 2019, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Noël, Mathieu LUIGI, demeurant à BORGIO [20290] Lotissement Saint-François, gérant de la société à compter de la même date en remplacement de Madame Marie-Dominique FRANCESCHI, démissionnaire, pour une durée indéterminée et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts.

Pour avis, le gérant.

N° 18

ANTO

Société Civile Immobilière
Au capital de 160 €
Siège : Les Terrasses de Toga
Appt 152, 20200 Ville di Pietrabugno
483 807 145 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 21/10/2019, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme SANTINI Marina, Résidence Marina Serena, Lieu-dit Padellone, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de COSTANTINI Anne démissionnaire.
 Mention au RCS de Bastia.

N° 19

SOCIETE CIVILE FIGARELLA

Société Civile
Au capital de 76.224 €
Siège : Chemin des Plages
20110 Propriano
322 993 866 RCS d'AJaccio

Par décision de l'AGE du 04/11/2019, il a été décidé de :

- Nommer Gérant Mme PERETTI ETIEVENT Claire, 1 Boulevard Rivet, 13008 MARSEILLE en remplacement de PERETTI JEANNE démissionnaire.
 Mention au RCS d'AJaccio.

SOCIETES TRANSFERTS

N° 20



SCP Laurent MILLERON
et Bertrand HALATRE
Notaires associés
Le Malesherbois (Loiret)
6, rue du Capitaine Lièvre
Malesherbes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI ABYC
18, rue des Jardins de Sophie
45300 Pithiviers
Capital social : 261.000 Euros
RCS Orléans : 850 830 191

Par suite d'un procès-verbal d'assemblée générale du 30 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social : Résidence Tanello, Lieu-dit Mora De l'Onda, 20137 LECCI.

Pour avis,
 Le Notaire.

N° 21



CALA STELLA HOFNER
SC au capital de 1000 euros
Siège social :
115, Lotissement Cala Stella
San Ambroggio, 20260 Lumio
525 188 009 RCS de Bastia

L'AGE du 01/11/2019 a décidé de transférer le siège social de la société Le Clos des Oliviers, Bâtiment B, 20220 L'Île-Rousse, à compter du 01/11/2019.
 Mention au RCS de Bastia.

N° 22

ADN

SCI au capital de 1000 €
Sis : Quartier St-Antoine
Rés. Appolonie, 20200 Bastia
852 853 886 RCS Bastia

Par AGE du 30/08/2019, il a été décidé de transférer le siège au 18 ch des Vignes, 30350 Canaules et Argentières. La société sera radiée du RCS de Bastia et immatriculée au RCS de Nîmes.

N° 23

SCI BAPTMAX
SCI au capital de 1000 €
Siège social :
2, route de Cala Rossa
20137 Porto-Vecchio
803 990 001 RCS Ajaccio

L'AGE du 15/10/2019 a transféré le siège social de la société à Gialla, 20137 Porto Vecchio à compter du 15/10/2019, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 24

AVIS

Le 12.09.2019 l'age de sarl casanova immobilier capital 1000 € rond point du casino 20250 corte 803184514 rcs bastia, transfère le siège au 30 crs Paoli, 20250 Corte. RCS Bastia.

SOCIETES MODIFICATIONS

N° 25

BAT-EVO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 6, Place de la Madeleine
75008 Paris
832 599 735 R.C.S. Paris

Aux termes du PV du 21/10/2019, l'associé unique a décidé :
 - de transférer le siège social à Route de Bastia Campo Stellato, Cupulatta, 20137 Porto-Vecchio,
 - d'étendre l'objet social à l'entreprise de bâtiment et tous travaux y afférents ainsi qu'à l'activité de marchand de biens.
 Gérant : M. Eric GONCALVES MONTEIRO, Route de Bastia, Campo Stellato, Cupulatta, 20137 Porto-Vecchio.
 Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de PARIS et au RCS d'AJACCIO.

N° 26

A2 SARL

SARL au capital de 3000 €
Siège social : Atelier Wagner
20221 Santa Maria Poggio
511 065 252 RCS Bastia

L'AGE du 19/07/2017 a décidé la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Michel Wagner, ancien gérant, devient président. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. Dépôt RCS Bastia.

N° 27



Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI
11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia - Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr
www.sebastiani.fr

FITNESS CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Galerie Marchande
Hyper U Folelli
20213 Penta di Casinca
807 881 545 Rcs Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2019 :

- Monsieur Romain, Aldo FRANCHINI, né le 19/02/1987 à AJACCIO (Corse du Sud), de nationalité française, demeurant Les Jardins d'Elise Route du Fusatu, 20250 CORTE, a été nommé Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 16 octobre 2019. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 28

ORTIGGIO
SAS au capital de 640 €
Siège social : Les Hauts de Biguglia 1,
N° 40 - 20620 Biguglia
RCS Bastia 848 782 157

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant A.G.E en date du 20/08/2019 les associés de la société ont décidé l'extension de son objet social à : « La consommation sur place ou à emporter par l'intermédiaire d'équipement mobile ou véhiculé de préparations liées à l'activité ». Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 29

A.M

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 Euros
Siège social : Avenue Napoléon
20110 Propriano
RCS Ajaccio 847 521 135

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 11 Novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la démission d'un co-gérant : A compter de ce jour, a démissionné. Monsieur FLANDIN Jérémie, né le 30/12/1983 à Nantes de nationalité française, célibataire, demeurant : 20 Funtana di Frusteru - 20110 Propriano. L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 30

TATA ANGELE

SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : Route de la Plage
Vico, 20118 Sagone
838 753 499 RCS Ajaccio

Par AGO du 28/10/2019, il a été mis fin au mandat de Président de Mme Laetitia PEPINO et nommé en remplacement M. Denis DUMONT demeurant 222 bis route de Lausanne, 1292 Chambésy, Suisse. Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CESSION DE FDS DE COMMERCE

N° 31



B. LEONELLI
Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 Octobre 2019, enregistré à BASTIA le 29 Octobre 2019, Dossier 2019 00038411, référence 2B04P31 A 01699, la société «EURL PLEIN CHAMP» société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à CAMPITELLO [20252] La Casa Nova, immatriculée au R.C.S de BASTIA sous le numéro 401 407 770, a cédé à Monsieur Youssef DOUH demeurant à BASTIA [20200] 14, Rue Campanari, le droit au bail des locaux dans lesquels elle exploitait un fonds de commerce d'alimentation générale, boucherie, charcuterie sis à BASTIA [20600] Rue Saint Exupéry, Bât. A, moyennant le prix de 15.000 euros payé comptant. La prise en jouissance a été fixée au 21 Octobre 2019. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Barthélémy LEONELLI, Avocat à BASTIA, 5, rue César Campinchi - 20200 BASTIA, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion.

N° 32

AVIS

Par acte ssp en date du 04/10/2019, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement, le 10/10/2019, Dossier 2019 00035508, Référence 2A04P31 2019 A 01477.

VENDEUR : SARL SUD AUTOMOBILES SERVICES, au capital de 210.000 € sise au lieu-dit PERNICAGGIO à SARROLA-CARROPINO [20167], RCS Ajaccio 533 642 005. A cédé à : ACQUÉREUR : SARL ESPACE AUTOMOBILES, au capital de 50.000 €, sise au lieu-dit route de Campo dell'Oro - BP 580 - 20189 AJACCIO CEDEX, RCS Ajaccio 877 731 463. Un fonds de commerce de concession automobiles de marques Suzuki ainsi que tous services et toutes activités connexes du fonds vendu, sis et exploité : lieu-dit PERNICAGGIO à SARROLA-CARROPINO [20167]. Moyennant le prix de : 200.000 €. L'entrée en jouissance est fixée au : 04/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds vendu pour la validité et pour la correspondance chez Maître Yves LARUE, avocat associé de la SELARL ASKESIS, sis au 473 route des Dolines - 06560 Valbonne.

N° 33



B. LEONELLI
Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 17 Octobre 2019, enregistré à BASTIA le 29 Octobre 2019, dossier 2019 00038414, référence 2B04P31 2019 A 01701, La société «D.F.C. DEVELOPPEMENT», société à responsabilité limitée au capital de 7.500 € dont le siège social est à BASTIA [20200] Quartier Giambelli - Villa Rita, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 444 406 037 a cédé à la société «FMG», société à responsabilité limitée en formation au capital de 1.500 € dont le siège social sera à BASTIA [20200] Place du Marché, 2 Rue Sebastiano d'Alzeto, moyennant le prix de 25.000 euros, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 19.700,00 €
 - Aux éléments corporels pour : 5.300,00 €
 Ensemble : 25.000,00 €
 La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 Octobre 2019. Les oppositions seront reçues auprès de Monsieur Laurent FERRENTI gérant de la SARL « FMG », au siège du fonds vendu, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 34

MES REINES

SCI au capital de 1000 €
Siège social : Chemin de Calcina
Route d'Isolella, 20166 Pietrosella
513 519 751 RCS d'Ajaccio

Par AGO du 31/10/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme DROUOT Corinne, Chemin de Calcina, Route d'Isolella, 20166 PIETROSSELLA pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/10/2019. Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 35

AVIS

Aux termes de ses décisions du 31 août 2019, l'associé unique de la SASU L'APPART 20125, capital : 1.000 euros, Siège : ORTO [20125], Village, RCS Ajaccio 803 309 509, a constaté la clôture de la liquidation au 31 août 2019 par suite de la réalisation totale de l'actif et du paiement du passif et a approuvé les comptes définitifs de liquidation en donnant quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, M. François Joseph SCIARLI. Dépôts des comptes au Greffe du TC d'Ajaccio.

N° 36

**Olivier PELLEGRÌ**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

04.95.32.05.85 - 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

MOBY FERRIES SAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 euros

Siège social :

4, Rue Cdt Luce de Casabianca

20200 Bastia

819 941 121 RCS Bastia

Par décision du 30 Septembre 2019, la société MOBY SPA, associée unique de la société MOBY FERRIES SAS, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le Président.

N° 37

L'HOSPITONSociété par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social : Route de Piana

Collinata di Molinacciu, "U Salognu"
20115 PianaSiège de liquidation :
Chemin de la PlageMenasina - 20130 Cargèse
RCS Ajaccio 824 635 783

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mauricette, Victoire DRAGACCI, demeurant Chemin de la Plage, Menasina - 20130 CARGÈSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : Chemin de la Plage - Menasina - 20130 Cargèse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Mauricette DRAGACCI,
Liquidateur.

N° 38

COCOLOCOSociété par Actions Simplifiée
à Associé Unique

Au capital de 500,00 €

Siège social :

155, Avenue des Chênes

20290 Borgo

RCS Bastia 828 897 090

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2019, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. MICHELI Pascal, demeurant à 155 Avenue des Chênes - 20290 Borgo pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 155 Avenue des Chênes - 20290 Borgo C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 39

**CORSICAN BROADCAST
RESOURCES**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège : Chemin des Crêtes

Route du Vittulo

Imm. les Crêtes, Bâtiment B

20090 Ajaccio

815 365 960 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 20/10/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme STROMBONI Marion Marion, Andrée, Martine 19 Boulevard Madame Méré, 20090 AJACCIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 20/10/2019. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 40

AVIS

Aux termes de ses décisions du 31 août 2019, l'associé unique de la SASU L'APPART 20125, capital : 1.000 euros, Siège : ORTO [20125], Village, RCS Ajaccio 803 309 509, a décidé la dissolution anticipée à compter du 31 août 2019, Liquidateur : M. François Joseph SCIARLI, ex-président, demeurant à ORTO [20125], Village. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt : Greffe du TC d'Ajaccio.

N° 41

EPONA

SAS au capital de 40.000 Euros

Siège social : Cuccula

20213 Sorbo-Ocagnano

R.C.S : Bastia 381 737 501

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019 l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EPONA a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable.

Liquidateur : Monsieur SECHE Patrice domicilié Impasse Marianne - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA.

Siège de la liquidation : Chez Monsieur SECHE Patrice domicilié Impasse Marianne - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

N° 42

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VINCERE SAS au capital de 1500,00 Euros LD A PIGHJOLA, 20226 Occhiatana 832426241 R.C.S. Bastia Par décision de L'AGE en date du 31/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2019, nommé en qualité de liquidateur Madame Cassandra Fratacci, LD A PIGHJOLA, 20226 Occhiatana et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 43

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

iMusic-School "IMS" [SAS]

5, Montée Sainte-Claire - 20200 Bastia
Activité : Editeur de service informatique, cours de musique en ligne...

RCS Bastia : B 499 411 684, 2007 B 352

Immatriculation secondaire :

Le Concorde 11-27-37 Avenue des Pignatières - 06700 Saint Laurent du Var

RCS Antibes : 2018 B 1540

Date de cessation des paiements :

08/09/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



N° 44

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M&L [SARL] - "La Tour Génoise"

Hameau de Metimo

Lieu-dit Santa Maria - 20228 Pino

Activité : Restaurant - Epicerie....

RCS Bastia : B 801 961 665, 2014 B 300

Date de cessation des paiements :

19/09/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 45

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Etanchéité Corsica [SASU]

Lieu-dit Erbagui - Bât Mattei

RN 193 - 20250 Corte

Activité : Travaux d'étanchéification....

RCS Bastia : B 830 505 848, 2017 B 542

Date de cessation des paiements :

27/09/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 46

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Le Pain Doré [SARL]

Rond-Point de Moro-Giafferi

ou 1, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Activité : Boulangerie - Viennoiserie - Pâtisserie

RCS Bastia : B 414 362 319, 97 B 210

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

17, Boulevard Paoli

CS 0002

20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 47

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Privilège [SARL]
894, Avenue de la Libération
20600 Bastia

Activité : Vente de vêtements femme - Textiles...

RCS Bastia : B 840 717 953, 2018 B 473

Date de cessation des paiements : 01/10/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 48

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Caillbault Romuald Yohan
"Eco Terre Net" - Ld Lazigna
20225 Feliceto

Activité : Nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel

RM : N°538 052 192 [926.13.2B]

Date de cessation des paiements : 05/05/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 49

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Cession de :

Bastia Automobiles Services [SARL]
RN 193 - Lieu-dit Fornaccina
20600 Furiani

Activité : Concession automobile neuve ou d'occasion (entretien et réparation)

RCS Bastia : A/499 984 094, 2007 B 395

Portant sur le fonds de commerce de Sarrola-Carcopino 20167, Ld Pernicaggio
RCS Ajaccio : 2011 B 292 - Au profit de la SARL Vignetta Automobiles

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 50

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Esthetic Dépil [SAS]
14, Avenue Emile Sari
20200 Bastia

Activité : Entretien corporel - Soins du corps

RCS Bastia : B 799 957 634, 2014 B 40

Date de cessation des paiements : 23/03/2019

Liquidateur :

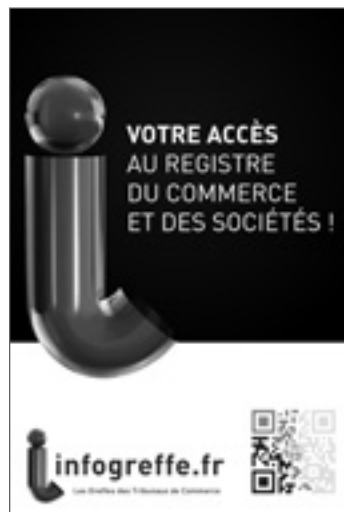
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Services des Tribunaux de Commerce

N° 51

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cohen Déborah
"DEB Créations Pâtisseries"
ZI de Cantone
20260 Calvi

Activité : Pâtisserie

RM : N° 837 774 405 [158.18.2B]

Date de cessation des paiements : 01/06/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 52

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

IMusic-Group [SAS]

5, Montée Sainte-Claire - 20200 Bastia

Activité : Holding

RCS Bastia : B 828 216 572, 2017 B 177

Date de cessation des paiements : 08/09/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 53

SOCIETE AUTO CONTROLE TECHNIQUE Société à Responsabilité Limitée Au capital de : 7622.45 €uros Frusteru - 3, San Giuseppu 20110 Propriano-349523589 TCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 22 Septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

N° 54

SOCIETE AUTO CONTROLE TECHNIQUE Société à Responsabilité Limitée Au capital de : 7622.45 €uros Frusteru - 3, San Giuseppu 20110 Propriano-349523589 TCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 Septembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

N° 55

SOCIETE AUTO CONTROLE TECHNIQUE Société à Responsabilité Limitée Au capital de : 7622.45 €uros Frusteru - 3, San Giuseppu 20110 Propriano-349523589 TCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 Septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL

N° 56

AVIS

Aux termes d'un projet de traité d'apport partiel d'actif arrêté le 18/10/2019, AGEFOS PME CORSE, association régie par la loi du 01/07/1901 déclarée en Préfecture de la Haute-Corse, le 22 décembre 1975, identifiée au répertoire national des associations sous le n°W2B2000007 et au répertoire SIRENE sous le n° 301 761 987, ayant son siège Route du Stade Allée des Fleurs 20600 Furiani et ayant pour objet de représenter sur son territoire le Fonds d'Assurance Formation AGEFOS PME notamment auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires et à cet effet, de mettre en œuvre les décisions nécessaires à la gestion de l'association et traduire, au plan territorial, dans le cadre des orientations et directives nationales, tant en ce qui concerne l'interprofession que les politiques sectorielles, les objectifs énoncés dans l'Accord National constitutif de l'AGEFOS PME ainsi que dans la convention de délégation, transmettrait à OPERATEUR DE COMPETENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITE, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 01/08/2017, identifiée au répertoire national des associations sous le n°W751240561, ayant son siège 53, rue Ampère - 75017 PARIS, dont l'objet est de contribuer au développement de la formation professionnelle continue et de l'alternance, et notamment de l'apprentissage, informer et accompagner les entreprises entrant dans son champ de compétences dans l'analyse de leurs besoins, mettre en œuvre auprès des entreprises, au bénéfice de leurs salariés, ainsi que de ses branches professionnelles adhérentes les moyens financiers d'ingénierie et de conseil leur permettant de faire face, pour partie, à leurs besoins en matière de formation professionnelle et d'alternance, et notamment d'apprentissage, susciter des synergies entre les branches professionnelles et, plus généralement, de favoriser entre ces branches la pratique de la mutualisation des moyens, conclure avec l'Etat des conventions d'objectifs et de moyens, et de manière plus générale, des conventions de cofinancement d'actions de formation avec les pouvoirs publics ; par voie d'apport partiel d'actif, l'intégralité de son patrimoine, à l'exception des éléments dudit patrimoine relatifs aux branches professionnelles qui relèvent du champ d'intervention d'autres OPCO que l'OPCO EP, lesquels ont été transférés à ces derniers courant 2019 par voie de conventions de successeur ou protocoles de dévolution.

L'actif et le passif à transmettre sur la base des comptes de l'apporteuse au 31/12/2018 sont respectivement de 685.943 € et 650.428 €, soit un actif net de 35.515 €.

L'association bénéficiaire serait, au titre de l'activité apportée, débitrice de tous les créanciers de l'association apporteuse en ses lieu et place et serait subrogée dans tous ses droits et obligations.

Les réunions des organes délibérants devant statuer sur le projet d'apport partiel d'actif sont prévues le 18/12/2019 pour l'apporteuse et le 18/12/2019 pour la bénéficiaire de l'apport. Le projet de traité d'apport partiel d'actif est disponible au siège de chacune des associations.

Pour avis : l'association AGEFOS PME CORSE
et l'association OPERATEUR
DE COMPETENCES DES ENTREPRISES
DE PROXIMITE.

N° 57

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de réhabilitation complète de l'étanchéité en toiture de la micro-centrale de l'ONEO située sur la commune de San Giuliano

Référence acheteur : 2019-055-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

20% ORGANISATION [procédure et méthodologie] QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

15% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique 60% Prix

Remise des offres : 22/11/19 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 06/11/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 58

AVIS MODIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE**1ère insertion,**

La commune de Barrettali informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées, qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire n° 10/2019 du 7 novembre 2019.

Elle a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées, d'examiner le projet d'élaboration du P.L.U et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de Madame le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Madame Carole Savelli, domiciliée à Acquaniella, BP 9, 20220 L'île-Rousse, exerçant la profession d'ingénieur CNAM, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 29 novembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, les avis relatifs au projet arrêté en Conseil Municipal, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Barrettali pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public pour déposer ses observations éventuelles sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1751>

où le dossier d'enquête publique en version dématérialisée sera également disponible. Ce registre sera ouvert du vendredi 29 novembre 2019 à 8 h 30 et clos automatiquement le lundi 30 décembre 2019 à 16 h 30 précise, date et heure de clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- * Vendredi 29 novembre : de 8h 30 à 11 h 30
- * Lundi 9 décembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
- * Lundi 30 décembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou dématérialisé ou bien encore, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Barrettali, le dossier avec son rapport dans lequel figure séparément ses conclusions motivées et avis.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci et sur le site du registre dématérialisé et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Hameau de Chiesa - 20228 BARRETTALI - Téléphone : 04-95-35-10 54

N° 59

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**Communes de Ghisonaccia et Lugo di Nazza**

**Demande d'enregistrement présentée
par la « Cave coopérative vinicole Saint-Antoine »
pour l'augmentation de la production annuelle de vin
de la cave Saint-Antoine, qu'elle exploite
au lieu-dit « Saint-Antoine de Ghisonaccia »
commune de Ghisonaccia**

NATURE DE L'INSTALLATION :

Installation de préparation et de conditionnement de vins.

Ce projet relève de la rubrique 2251-B-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

PERIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ETRE CONSULTE (arrêté n° 470-2019 du 8 novembre 2019) :

* Du mardi 3 décembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus.

LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER : Mairie de Ghisonaccia.

JOURS ET HEURES OU LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :

- * le lundi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- * le mardi, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- * le mercredi et le jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- * le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Ghisonaccia.

Toutes les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires et de la mer, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

avant la fin du délai de consultation du public.

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre chargé des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

N° 60

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de formation et de présentation aux examens de permis de conduire C, FIMO, CE et BE - RELANCE LOT 2

Numéro de référence : 2019-10DF-0558

Date limite de remise des offres : 28 novembre 2019 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 novembre 2019

N° 61

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 19/FS/007/MA

L'avis implique un marché public

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2020

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 80% Prix des prestations

10% Valeur technique : Réalisation d'un planning de l'organisation du transport avec précision sur le jour et l'heure d'arrivée sur site à Paris

10% Valeur technique : Elaboration d'un mémoire technique décrivant les véhicules et les équipements mis à disposition

Remise des offres : 25/11/19 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 07/11/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 22/2019

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO - Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno - Tél : 04.95.32.88.32, 9 / Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de fourniture et service « Conception et réalisation d'outils de communication faisant suite à l'aménagement d'un sentier du patrimoine ».
- 4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS : Lot unique
- 5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :
Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :
<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.
Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.
- 8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :
François GARNIER - ERBA BARONA PAYSAGE.
Résidence Gabella - Route de l'église - 20117 CAURO.
Tel. : 04 95 25 04 71 - Port. : 06 81 23 88 18.
Courriel : erbarona.paysage@wanadoo.fr
- 9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :
<https://www.marchés-sécurisés.fr>
La signature électronique n'est pas exigée.
- 10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 9 Décembre 2019 -12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

AVIS AU PUBLIC MODIFICATIF

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE AVEC STOCKAGE D'ENERGIE, AU LIEU-DIT « CHIOSO VECCHIO », SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA PRESENTE PAR LA SAS FPV BRNCOLE

L'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral n°444/2019 du 29 octobre 2019, relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque flottante intégrant un système de stockage d'énergie, au lieu-dit «Chioso Vecchio», sur la commune de LUCCIANA, présentée par la SAS FPV BRNCOLE, qui devait se dérouler en mairie de Lucciana du lundi 25 novembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclus, est reportée à une date ultérieure, non connue à ce jour. Le public sera informé des nouvelles modalités de cette enquête.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

DECISION DU 13 SEPTEMBRE 2019

La Commission nationale d'aménagement cinématographique,
VU Le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L.212-6 à L.212-13, L.212-19 à L.212-26, et R.212-6 à R.212-8 ;
VU La décision de la Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) de la Corse en date du 14 mars 2019, autorisant la SARL LE REGENT à créer un établissement de spectacles cinématographiques, à l'enseigne « LE CUBE CINEMA », regroupant 6 salles et 989 places, à Bastia [Corse] ;
VU Le recours n°326, envoyé le 19 avril 2019 et reçu le 19 avril 2019 au secrétariat de la Commission nationale, et exercé par le Médiateur, à l'encontre de la décision du 14 mars 2019 de la CDACi de la Corse ayant autorisé la SARL LE REGENT à créer un établissement de spectacles cinématographiques, à l'enseigne « LE CUBE CINEMA », regroupant 6 salles et 989 places, à Bastia [Corse] ;
Après avoir entendu le 13 septembre 2019 M. Pascal MAUBEC, rapporteur suppléant ;
Considérant que, par lettre en date du 8 juillet 2019, et reçu le 8 juillet 2019 au secrétariat de la Commission nationale, le Médiateur du cinéma s'est désisté de son recours introduit le 19 avril 2019 à l'encontre de la décision du 14 mars 2019 de la CDACi de la Corse ayant autorisé la SARL LE REGENT à créer un établissement de spectacles cinématographiques, à l'enseigne « LE CUBE CINEMA », regroupant 6 salles et 989 places, à Bastia [Corse] ;
DECIDE ;
Il est donné acte de ce désistement.
Le Président de la Commission nationale d'aménagement cinématographique » Pierre-Etienne BISCH.

DERNIERES MINUTES

COREVAL

Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux
Comptes au capital de 601.301 €
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzio
Forum du Vazzio,
CS 90009, 20700 Ajaccio Cedex 9
511 255 325 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2019 a décidé de remplacer à compter du 31 octobre 2019 la forme de la société " société d'exercice libéral par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes " par " société par actions simplifiée " et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2019, il a été constitué une SARL dénommée :
A.I.P.

Sigle : A.I.P.
Nom commercial : A.I.P.
Siège social : Route Alata, Villa Orpec, 20090 Ajaccio
Capital : 1.200 €
Objet : Aménagement intérieur
La réfection de maison, d'appartements, de bureaux, de fonds de commerce et locaux, comprenant travaux d'intérieurs, mise en relation des divers corps de métiers, achats de marchandises en vue de la rénovation des biens confiés, réalisation et conception des projets finition et décoration.
Gérant : M. SIMONEAC Ioan, Route ALATA, Villa ORPEC, 20090 AJACCIO
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par :
Monsieur Michel, André FOLACCI, Né le 30 janvier 1949 à LOUIS GENTIL (MAROC), de nationalité française, demeurant Place de l'Eglise, 20135 CONCA Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré, Résident au sens de la réglementation fiscale.
Bailleur,
Au profit de :
Madame Victoria FOLACCI, Née le 15 mars 1980 à GENEVE, de nationalité française, demeurant Gîte d'étape La Tonnelle, 20135 CONCA
Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré, Résidente au sens de la réglementation fiscale
Locataire-gérant,
Pour une durée de location d'une année ayant commencée à courir le 1er avril 2013. Cette durée s'étant prolongée par tacite prolongation.
Du fonds de commerce de " Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée", sis [20135] CONCA.
A pris fin le 31/10/2019 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AJACCIO, le 30 octobre 2019, dossier 2019 00037921 référence 2AD4P31 2019 A 01604.

Pour unique avis signé,
Par Madame Victoria FOLACCI,
Le locataire-gérant.

EURO NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8100 euros
Siège social :
8, Rue Paul Colonna d'Istria
20090 Ajaccio
421 166 752 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2019, l'associée unique prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire, la société KAL-LISTE REVISION COMPTABLE, représentée par M. Antoine VINCENTI, et du Commissaire aux Comptes suppléant, M. Paul FLACH, à l'issue de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Pour avis, La Présidente.



TAML

Société Civile au capital de 200 €
Siège social : Résidence Fiori Di Mare
20200 Ville-Di-Pietrabugno
441 103 991 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 25 octobre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Palazzu, 20145 SARI-SOLENZARA.
Pour information : Gérant : M. Lionel MORACCHINI, demeurant Palazzu - 20145 SARI-SOLENZARA
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Ajaccio désormais compétent à son égard.

Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 Novembre 2019, il a été constitué pour 99 ans une société civile dénommée BAMBIMMO, au capital de 10.000 Euros ; siège social : Aja Puzuta - Route de Cala d'Orzu - 20138 COTI-CHIAVARI ; objet social : l'acquisition par tous moyens et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ainsi que de parts sociales, parts d'intérêt, droits mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion de parts de sociétés en nom collectif ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Gérant : M. Bernard MAURIN demeurant Aja Puzuta - Route de Cala d'Orzu - 20138 COTI-CHIAVARI ;
Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Toutes les cessions de parts doivent être soumises à l'agrément préalable des associés, donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 71

CESSION FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date de Porticcio du 31 octobre 2019 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Ajaccio le 7 novembre 2019 sous les références 2A04P31 2019 A 01649, la société SA, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est à GROSSETO PRUGNA [20128] Lieudit Chioso Place de l'Eglise, RCS AJACCIO 834 538 472, a vendu à la société U TARRAVU, SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à SANTA MARIA SICCHE [20190] Quarciolo Canaso, RCS AJACCIO 877 658 880, le fonds de commerce d'achat et vente de restauration traditionnelle, pizzeria, débit de boissons sis et exploité à GROSSETO PRUGNA [20128] lieudit Chioso, Place de l'Eglise, et pour lequel la société SA est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n°834 538 472. La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 187.000 € s'appliquant savoir : Aux éléments incorporels à concurrence de 160.000 €, aux éléments corporels à concurrence de 27.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 31 octobre 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds vendu, savoir à GROSSETO PRUGNA [20128] Lieudit Chioso Place de l'Eglise et pour la correspondance chez Maître Anne-Christine BARRATIER, Avocat au barreau de Bastia [20200] y domicilié 18, boulevard Paoli.

Pour avis. RCS Ajaccio.

N° 72

JAVA Société Civile Au Capital de 2.695.760 € Immeuble Les Jardins de Bodiccione Bât A - Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio 538 512 633 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal d'AGE en date du 15 octobre 2019, les associés ont décidé :

* d'augmenter le capital d'une somme de 454.740 € pour le porter de 2.695.760 € à 3.150.500 €.
* de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

N° 73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/11/2019 il a été constitué une Société Dénomination sociale : PLB Siège social : Lieu-dit Giglione, 20129 BASTELICACCIA Forme : SASU Capital : 200 Euros Objet social : Activités de Holding Président : Monsieur Pierre Louis BERNARDINI demeurant : Lieu dit Giglione, 20129 BASTELICACCIA élu pour une durée indéterminée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 74

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 45, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» n°6792 semaine du 25 octobre 2019.

Concernant : ZMA Société Civile Immobilière au capital de 60.000 €

Siège : Chez SCI Symo, Avenue de 20000 Ajaccio

487517427 RCS d'Ajaccio

Il fallait lire : «Par décision de l'AGE du 08/07/2019.

Il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Gérant Associé EL KADIRI MOHAMED démissionnaire.

Mention au RCS de AJACCIO».

Et non : «Par décision de l'AGE DU 08/07/2019, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ de l'Associé EL KADIRI MOHAMED démissionnaire.

Mention au RSC de AJACCIO», comme écrit par erreur.

N° 75

AVIS

Lors de l'AG du 25/09/2019 de la société MO CUISINES, SAS au capital social de 30.000 € dont le siège social est Lieu-dit Petrelle - RN 193 - Rond Point de Casatorra - 20620 BIGUGLIA, Monsieur Abdessamad OUKBI a présenté sa démission de son poste de Directeur Général. Il n'a pas été remplacé.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 76

ALINIA CAPITAL Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4.460.000 euros Siège social : Route de Capicciola, Valle Longa 20144 Zonza 840 822 449 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2019, il résulte qu'il a été décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

* Forme :

Ancienne mention : Société par actions simplifiée

Nouvelle mention : SARL

* Mandats :

Organes de direction de la Société :

Anciennes mentions :

Céline Marchi, Président, Route de Capicciola Valle Longa, 20144, Zonza

Nouvelles mentions :

Gérance : Céline Marchi, Route de Capicciola Valle Longa, 20144, Zonza

Alexandre Marchi, Route de Capicciola Valle Longa, 20144, Zonza

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio

Pour avis,



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Infolegale

**POUR ANNONCER LES
RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES**

INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne
de votre commune ou
de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Réunions,
colloques,
meetings

Inscriptions,
recrutements,
concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales):**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N°: _____

Expire fin: _____ Clé: _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



FESTA DI A NAZIONI



7 dicembri 2019 in Conca
20 ANNI DI L'ASSOCIU - 21 ANNI DI CILIBRAZIONI

18:00 - GHJESIA S^{TU} STEFANU

Messa Sulenna I Muvrini

Messa parata cù Monsignori Olivier de Germay, vescu di Còrsica. U coru di Santu Stèfanu, a cunfraterna Santa Cruci di Portivechju, a cunfraterna San Francescu di l'Alta Rocca, i 5 cunfraterni di Bunifaziu.

Prucissioni, Granitula, Muresca

Musicanti "L'avanzata"
Baddarini "a Girandula" è "Corsica Latina".
Cantu scola di Conca
Littura di l'Articulu di u 1735.

20:30 - TINDONU SCALDATU À I TENNIS

Cuncertu

Dominici 6

Scola in festa

I donni di a Scola di cantu di i Fulelli

Intarvinanti : Pultòlugu, pulitichi...

'A Festa di a Nazioni : da una iniziativa pulitica à una iniziativa paisana.'

Batti Profizi

Surghjenti

Video Missagiu di i corsi di fora

(Menton, Parigi, Munich, Miami, Sydney...)

Canta u Populu Corsu & Feli

"Rimix Corsi" cù dj jb Leccia



Batti Profizi



INTRATA
10€

DA BÌ È DA MANGHJÀ



FINANCES

Médiation du crédit, un outil pour les TPE

Le 6 novembre dernier, le médiateur national du crédit animait une réunion à Ajaccio afin de rappeler l'intérêt de ce dispositif proposé par la Banque de France depuis une dizaine d'années.

Les très petites entreprises (TPE) représentent en Corse plus de 90% du tissu économique. C'est à ce type d'entreprises que bénéficie notamment le service de la médiation du crédit proposé par la Banque de France. À l'invitation du directeur de Corse de l'organisme, Jean-Charles Sananes, le médiateur national du crédit et président de l'Observatoire du financement des entreprises, Frédéric Visnovsky, était à Ajaccio le 6 novembre dernier afin de rappeler l'intérêt de ce dispositif lors d'une réunion avec les représentants des banques de la place et d'organismes socio-professionnels qui accompagnent les entreprises.

Créée au moment de la crise de 2008, la médiation du crédit vise à aider toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, dès lors que leurs établissements financiers refusent un financement lié à une activité professionnelle, ou qu'elles rencontrent des difficultés d'assurance-crédit ou de fonds propres. Le but étant que les entreprises ne soient pas seules face à leurs problèmes de financement.

Par le biais de cet outil, le médiateur examine en effet la situation financière des entreprises éligibles et élabore des solutions qui leur sont adaptées. Il peut ainsi, par exemple, renégocier des crédits auprès des banques.

En 10 ans, grâce à ce dispositif, 23 227 entreprises ont été confortées, 6,8 Md€ d'encours de crédits ont été débloqués et 414 140 emplois ont été préservés. En tout, ce sont 43 029 dossiers qui ont été acceptés en médiation dont 37 655 ont été instruits et clos, dans près de deux cas sur trois, avec succès.

Aujourd'hui, la Banque de France enregistre une baisse continue des dossiers. Il faut dire que la conjoncture est désormais plus favorable et l'accès au crédit plus aisé. Mais la médiation du crédit demeure cependant un service utile, gratuit et confidentiel qui permet de ne pas rester seul face à ses difficultés, de ne pas attendre d'être en situation d'urgence, de trouver des solutions adaptées à ses problèmes de trésorerie ou de financement, de rencontrer des interlocuteurs de proximité au service des entreprises en difficulté, et de bénéficier d'une procédure simple et rapide.

Grâce à un accord de place renouvelé, les banques restent de plus engagées dans le dispositif jusqu'à fin 2020. Afin de conforter le tissu économique, le médiateur a aussi souligné que la médiation a été élargie aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. ■ MP

Pour saisir le médiateur du crédit : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

TRANSPORTS AÉRIENS

Air Corsica: Escapades hivernales, saison 7



Pour la 7^e année, la compagnie Air Corsica met en place son programme de vols Escapades hivernales en proposant, du 9 janvier au 6 mars 2020, huit destinations européennes sur la base d'un séjour de quatre jours, du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi. Aux départs d'Ajaccio ou Bastia, en vol direct sur Airbus A320, la compagnie offre de rallier Grenade et Madrid, mais aussi Catane et Budapest en janvier; Rome et Prague en février; Venise et Naples en mars. Un tarif unique de 289€ TTC* (où la vente a débuté le 13 novembre) a été fixé pour ces vols aller-retour, commercialisés depuis le 13 novembre 2019, sur le site d'Air Corsica pour des vols «secs» (à noter que le billet est non remboursable et non modifiable, sauf changement de nom avec 50€ de pénalités, auprès d'Air Corsica). Les agences de voyage partenaires de la compagnie proposent pour leur part des vols secs ou des forfaits comprenant vol, transfert, hébergement et visites. ■ AN

Le dispositif de médiation du crédit aux entreprises a ainsi contribué depuis son lancement à :

Conforter
23 227
entreprises

débloquer
6,8 milliards
d'encours de crédits

préservé
414 140
emplois

51 000

Les chiffres de la semaine

PME et entreprises de taille intermédiaire cédées en 2016, (Source BPCE 2019), contre 76 000 en 2013. Selon une étude Infopro Digital Etudes pour Transfair auprès de cédants ou repreneurs potentiels, l'attachement au territoire influencerait sur la décision de 59% des répondants

71%

Les chiffres de la semaine

des Français redoutent l'hiver à cause du coût de l'énergie; 70% repoussent au maximum l'allumage du chauffage; 72% réduisent leur budget loisirs du fait du poids de la facture énergétique; 91% jugent les taxes sur l'électricité trop lourdes, selon la dernière étude Odoxa pour JeChange

71,94%

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

de taux de réussite moyen à l'examen du permis de conduire en 2018 en Corse contre une moyenne nationale de 58% (51% à Paris, 45% à Lyon), selon le 6^e palmarès établi par le site internet Codeclac. Les taux de réussite dans nombre de départements «ruraux» sont supérieurs à 70%.

CARNETS DE BORD

de Berlin au Bataclan



Photos Dr

9 NOVEMBRE JOUR HISTORIQUE

Le 9 novembre 1989, à l'heure des repas, on était pour une fois resté scotché devant le poste de télévision. Je tentais alors d'expliquer à ma fille de 4 ans, à l'aide de deux petites cuillères (une pour l'Allemagne de l'Ouest, une pour l'Allemagne de l'Est) séparées par un couteau (le mur) ce que cet événement inouï signifiait. Ou, plus tard, avec des cubes en inventant une histoire de « bons » et de « méchants ». Première leçon d'instruction civique un peu maladroite. Ils sont rares, les moments dont on sait en les vivant qu'ils sont historiques.

C'est inouï comme le 9 novembre a généré des faits importants, dramatiques ou tristes: le coup d'État de Napoléon le 18 Brumaire an VIII (1799); la nuit de Cristal en Allemagne en 1938; la mort de Guillaume Apollinaire deux jours avant l'armistice de 1918. Et bien sûr la mort du général de Gaulle en 1970. En 2020, celui-ci sera trois fois honoré. On dit même qu'Emmanuel Macron s'est plongé dans le dernier tome de l'excellente *Histoire de la IV^e République* par Georgette Elgey, décédée en octobre, pour s'inspirer de l'expérience du Général à Matignon en 1958.

Le 18 juin 2020, on célébrera donc le 80^e anniversaire de l'appel de Londres; le 22 novembre, le 130^e anniversaire de la naissance à Lille du fondateur de la France Libre; le 9 novembre, le 50^e anniversaire de sa mort. Comme pour la chute du mur de Berlin, tout le monde parmi les plus âgés porte le souvenir de l'endroit où il se trouvait en apprenant la mort du Général. J'étais au lycée, c'était pendant la récréation du matin, le 10 novembre. Soyons honnêtes: les adolescents de l'époque s'étaient surtout réjouis d'apprendre qu'il n'y aurait pas classe le 12 novembre pour cause de deuil national. Pour acquérir le sens de l'Histoire, il faudrait attendre quelques années.

10 NOVEMBRE LES MOTS EN BOUILLIE

Manifestation inflammable dans les rues de Paris autour de sujets inflammables. Quiconque se risque à écrire des commentaires hostiles ou seulement inquiets sur les réseaux sociaux s'expose aux pires insultes. Une étoile jaune cousue sur le vêtement d'une petite fille? Mais voyons, tentent d'argumenter les organisateurs, il s'agit d'un symbole musulman, qui n'a rien à voir avec l'étoile jaune portée

de force par les juifs pendant l'Occupation. Un meneur fait répéter « *Allahou Akbar* » par la foule? Mais voyons, disent les mêmes, il s'agit d'une exclamation saluant les bonnes nouvelles. Pour qui nous prennent-ils? Il faudra expliquer cela aux terroristes kamikazes qui tuent en lançant cette incantation. Il faudra surtout oser le dire devant les familles des victimes.

Une partie de la gauche, disons de l'extrême-gauche, s'est volontairement fourvoyée dans l'aventure, en mélangeant tout sous prétexte de bons sentiments. Bien sûr que tout le monde souhaite « vivre ensemble » mais que met-on derrière cette expression? Et « islamophobie », qu'est-ce que ça veut dire? Peur de l'Islam? Peur des islamistes? Rejet de l'Islam? Rejet des musulmans? Refus de l'Islam politique? Celui-ci a soudain pignon sur rue ce dimanche avec la bénédiction, si l'on ose dire, de Jean-Luc Mélenchon tandis que Marine Le Pen, en coulisses, est prête à ramasser le fruit de la confusion dans les urnes? Même chose pour le mot « laïcité », souvent mis en avant par des personnes qui n'ont manifestement jamais ouvert le texte de la loi de 1905. Tout le monde mélange tout, allègrement, dans une bouillie de mots qui ne peut produire qu'une mauvaise soupe de la pensée.

La politique ne peut se réduire à des mots, mais elle ne peut se passer des mots, et les mots ont un sens. Le général de Gaulle n'aurait pas dit le contraire, lui qui savait si bien les ordonner et les faire claquer à une époque où aucun « communicant » n'était payé pour souffler des slogans. Mais, sur le sujet, lui qui parle tant et tant et qui sait le poids des mots, Emmanuel Macron est muet. Le voile porté par les mères musulmanes qui accompagnent les sorties scolaires? « *Ce n'est pas mon affaire* », a-t-il dit. D'une certaine manière, il a raison: dans une société apaisée, il ne devrait pas avoir à s'en mêler. Mais il sait très bien que, sous la V^e République, le président de la République fait de tout « son affaire ». La preuve, il vient de barrer d'un trait de plume Europacity, un projet commercial dans le Val d'Oise. Ce serait donc plus important que ce sujet du voile qui enflamme la société française chroniquement depuis... trente ans. Pour preuve, la « une » du *Monde* le 9 novembre 1989. Alors que le mur de Berlin commençait à se fissurer, le quotidien titrait sur « *l'accélération des changements sous la pression de la rue* » en Allemagne de l'Est. Mais, juste en-dessous, on trouve cet autre titre: « *Le grand déballage sur l'immigration* » avec ce sous-titre: « *les foulards islamiques ont remis à l'ordre du jour la question de l'intégration.* »



11 NOVEMBRE LES NOMS SUR UN MONUMENT AUX MORTS

Un autre regard en arrière. Cent-un ans après l'armistice, il faut aller dans un petit village de France pour comprendre la boucherie de 14-18. Compter le nombre de noms inscrits sur le monument aux morts, avec souvent plusieurs fois le même patronyme. Un père et des fils, des frères, des cousins. Quelque chose s'est cassé en France et en Europe avec cette guerre, que rien n'est jamais venu effacer. Chaque commune, chaque famille en porte plus ou moins consciemment la cicatrice. C'est la Première guerre mondiale qui inspira à Paul Valéry, le 1^{er} août 1919, la fameuse phrase: «*Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles*». Souvent, l'Histoire file à toute allure. Parfois, elle s'obstine à faire du surplace.

12 NOVEMBRE HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Les Échos se sont livrés à une étude très précise et passionnante des 167 déplacements effectués par le président de la République depuis son élection en 2017. À tout juste mi-mandat, Emmanuel Macron a visité neuf fois la Seine-Saint-Denis [parfois pour aller au Stade de France]; huit fois le Pas-de-Calais [en comptant ses visites chez lui au Touquet]; sept fois le Bas-Rhin et le Nord; six fois le Calvados et la Somme; cinq fois le Doubs et la Dordogne; quatre fois la Meuse, la Marne, le Var et le Rhône et trois fois la Corse, dont une visite pour l'un de ses «Grands débats» après la crise des Gilets jaunes. Si le nord et l'est ont été privilégiés, c'est notamment en raison des commémorations de 2018 et de ce qu'il avait qualifié du vilain mot d' «*itinérance mémorielle*».

En revanche, une trentaine de départements attendent toujours une auguste visite présidentielle, quel qu'en soit le motif. Les auteurs de l'enquête notent très justement qu'Emmanuel Macron a «*déserté une large part de ce que le géographe Roger Brunet appelait "la diagonale du vide". Tous ces départements allant des Ardennes aux Hautes-Pyrénées, qui sont faiblement peuplés et qui perdent des habitants depuis des années*». Ainsi la Haute-Saône, l'Allier, l'Yonne, le Cher, l'Ariège, le Cantal, le Tarn, la Lozère ou la Creuse. Ce que certains, sans en recueillir forcément les fruits électoraux, ont appelé «la France des oubliés». Celle où il n'y a

plus d'usines, où disparaissent les services publics et que les transports en commun souvent négligent. Il reste à Emmanuel Macron deux ans et demi pour réconcilier l'histoire de son quinquennat avec la géographie française.

13 NOVEMBRE QUATRE ANS APRÈS LE BATACLAN

Comment oublier la soirée du 13 novembre 2015, le Stade de France, les cafés de l'Est parisien, le Bataclan, cette tuerie monstrueuse qui fit 130 morts et plus de 300 blessés ? Avec dans la foulée la déclaration de l'état d'urgence, les paroles de François Hollande («*C'est l'horreur*») et, dans les rues, le lendemain, cette ambiance silencieuse et glacée malgré le soleil, qui semblait marquer une nouvelle entrée en guerre ? Comme après l'attentat de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher en janvier, comme après le 14 juillet de Nice.

Dans une remarquable note qui vient d'être publiée, la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) aligne les chiffres de ce triste record français en Europe : 71 attentats islamistes faisant 317 morts y ont été perpétrés entre 1979 et 2019. Le Royaume-Uni est deuxième de ce classement macabre [22 attentats, 101 morts] et l'Espagne troisième [16 attentats, 232 morts].

En trente ans, il y a eu dans le monde 33769 attentats qui ont tué 161096 personnes. Loin devant les Européens, les pays les plus touchés ont été l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie, le Nigeria, le Pakistan et l'Algérie.

Chacun sait que la menace demeure, chez nous et ailleurs, même si la vigilance semble parfois retomber et l'intolérance reprendre du poil de la bête. Il y a quelques jours, sur les réseaux sociaux, quelques individus traînaient dans la boue les dessinateurs qui osent se moquer de l'Islam. Certains veulent bien «être Charlie», à condition que ça ne dure pas trop longtemps. ■

Béatrice HOUCARD

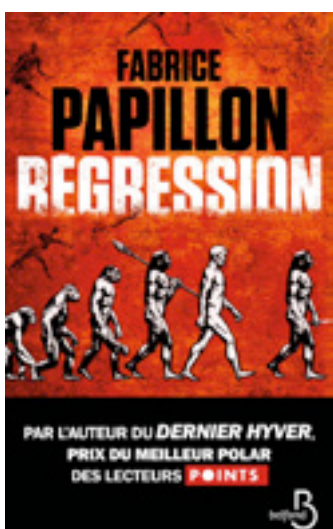
Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra. Auteur notamment de À quoi servent les députés? (Larousse, 2008), Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017), Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).

L'INVOLUTION DE L'HOMME



Photos: Melania Avanzato

Et si la Corse était le berceau de nos origines ? L'ADN retrouvé dans un charnier à Bonifacio risque de bouleverser un monde où désormais l'hybris rythme l'évolution. Avec Régression, son second thriller, Fabrice Papillon, journaliste scientifique, producteur et romancier, nous transporte aux sources de notre humanité et interroge nos connaissances sur l'espèce humaine.



Fabrice Papillon,
Régression
éd Belfond, 2019

Régression se déroule en Corse et en février 2020. Pourquoi ces choix ?

2020 parce que j'ai toujours besoin de me projeter un ou deux ans après le temps d'écriture pour avoir ce sentiment que quelque chose est susceptible d'arriver durant le temps de la publication. Ça permet au lecteur qui découvre le livre à sa sortie de se dire « *et si ça arrivait ?* ». Quant à la Corse, j'ai vécu à Ajaccio jusqu'à cet été. Je reste très attaché à cette île. Et bien évidemment, étant passionné d'histoire, j'ai passé du temps sur le site de Filitosa avec Charles-Antoine Cesari, gestionnaire du site qui est devenu un ami. C'était important pour moi de commencer l'enquête de ce roman sur ce lieu.

La quête des origines de l'homme, dans laquelle s'inscrit l'enquête de vos personnages, est-ce aussi la vôtre ?

Tout à fait. J'ai la chance, depuis une vingtaine d'années en tant que journaliste scientifique pour la radio, la télévision, de pouvoir me nourrir d'histoires fascinantes. Dans mes livres, j'essaie de faire résonner découvertes scientifiques, actualité et préoccupations du moment. Parler dans ce roman de régression, c'est remonter aux origines de l'homme, c'est parler de préhistoire, de paléanthropologie et des domaines qui me passionnent. J'ai, en 2014, coécrit et coproduit un film pour Arte, *Yéti y-es-tu ?*

«Toute la culture, notamment méditerranéenne et donc corse, est fondée sur l'héritage d'Homère. »

dans lequel on s'interrogeait sur l'éventuelle existence ou survivance d'êtres préhistoriques. Régression, c'est un mélange d'univers autour des vraies découvertes de ces dernières années en paléo-génétique qui permettent désormais de séquencer l'ADN de nos ancêtres, Néandertal ou homme de Denisova, que Sapiens a côtoyés pendant des dizaines de milliers d'années.

Certains de vos lecteurs, votre livre refermé, pourraient être tentés de faire un test génétique. L'avez-vous fait ?

Oui, j'ai fait des tests pour savoir de quelle nature étaient mes gènes. C'est, je crois, tout comme la généalogie, une manière d'en savoir plus sur ses origines.

N'y a-t-il pas danger à confier une traçabilité génétique personnelle à des laboratoires privés qui pourraient les utiliser à d'autres fins ?

J'assume, tout en étant parfaitement au courant des risques encourus. Je pars du principe qu'on peut avoir mon ADN du jour au lendemain de mille manières différentes rien qu'en laissant traîner un cheveu par exemple. À titre individuel, ça ne bouleverse pas votre vie. En revanche, sur le plan collectif, il est évident que le danger existe si ces firmes se mettent à vendre les séquençages ADN pour des recherches génétiques ou, plus grave, pour déceler d'éventuelles défaillances biologiques ou génétiques qui permettraient par exemple aux assurances de choisir leurs clients. Si on fait ces tests, il faut le faire en connaissance de cause.

Outre les deux personnages principaux, votre roman met aussi en scène d'illustres personnages historiques. Homère, Socrate, Jésus, Rabelais... Seriez-vous un adepte de la tradition ésotérique qui les considère comme Initiés ?

Tous ces personnages historiques, en connivence, permettent cette transmission troublante d'un grand secret à travers les âges jusqu'au présent avec une enquête criminelle à la limite de l'ésotérisme. Ces grands maîtres ont tous apporté quelque chose de fondamental à l'humanité, le génie, qu'il soit aédique pour Homère, philologique pour Socrate, religieux pour Jésus, artistique pour Michel-Ange. Leurs disciples vont transmettre de génie en génie ce secret jusqu'à son dévoilement aujourd'hui, mais de manière dramatique au point de faire basculer le destin de l'humanité. J'ai besoin de ces références historiques pour qu'un souffle très profond et ancien vienne irriguer l'intrigue.

Ces personnages vous ont-ils façonné en tant qu'auteur au point de chercher à mieux les faire connaître par ce roman ?

Bien sûr. Homère, par exemple, m'accompagne depuis très longtemps. Toute la culture, notamment méditerranéenne et donc corse, est fondée sur l'héritage d'Homère. On ne peut pas s'en départir même dans notre quotidien. J'ai voulu remettre au goût du jour une œuvre aussi fondatrice que *l'Illiade*. Homère est un personnage très actuel. Il en est de même pour Socrate, Nietzsche ou Rabelais. Au-delà de mon jardin personnel, j'avais à cœur de les mettre en scène et permettre au lecteur de les redécouvrir, l'air de rien !

Tout comme redécouvrir la Corse, son histoire, ses mythes, et ses propres secrets ?

Tout à fait. Si cela donne de la chair au récit, ça permet aussi au lecteur de comprendre pourquoi je suis attaché à la Corse et montrer qu'elle n'est pas juste un décor de carte postale. Elle est porteuse de richesses. Artistiques, avec par exemple ce Delacroix visible dans la cathédrale d'Ajaccio ou l'escalier du Roi d'Aragon à Bonifacio ; préhistoriques avec le site de Filitosa ou la Dame de Bonifacio et mystérieuse avec le mazetisme puisqu'il faut le rappeler, la Corse est une terre de chamanisme.

Il est aussi question d'urgence écologique dans *Régression* lorsque vous abordez la théorie de l'effondrement.

En effet. C'est la dimension du roman qui semble la plus masquée mais peut-être la plus importante. La théorie de l'effondrement, ou la collapsologie, c'est l'idée que si on ne fait rien, on va devoir vivre une rupture dramatique et violente dans nos modes de vie, qui va probablement nuire à une grande partie de l'humanité. Cette idée me hante. Je suis, comme tous les citoyens informés, extrêmement angoissé et inquiet de ce qui est en train de se préparer.

Pensez-vous que la Corse est mieux ou moins bien protégée de cet effondrement ?

J'ai envie de dire que la Corse est un trésor bien connu de la Méditerranée. Elle a toutes les qualités pour se sortir par le haut de ce qui nous guette. Fondamentalement, elle est mieux dotée que beaucoup d'autres régions méditerranéennes beaucoup plus arides. Ce joyau est-il suffisamment préservé, mis en valeur par l'ensemble de la société civile, économique et politique ? C'est une vraie question. Je me demande si on est sur la bonne route, si on n'est pas en train de gâcher cette île. La Corse peut faire des choses extraordinaires et se préserver au maximum de ce qui nous attend et en même temps je ne suis pas certain que tout soit mis en œuvre pour le favoriser.

Pourquoi avoir créé un lien de filiation entre Vannina, votre personnage féminin, et cet Arnaud qui ressemble à Arnaud Beltrame, tué par un terroriste en 2018 à Trèbes ?

Je suis journaliste de formation et même si je ne pratique plus au quotidien, je reste extrêmement sensible aux soubresauts de l'actualité. J'ai été touché, comme beaucoup de gens, par cet acte de bravoure. Il y avait des résonances pour moi, en termes de génération, de géographie, pour relier Vannina et Arnaud Beltrame. C'était ma façon de lui rendre hommage, modestement et sans le citer pour ne pas gêner sa famille.

Petit jeu de questions-réponses sur quelques interrogations philosophiques qui traversent votre roman. L'homme peut-il espérer un jour devenir ce qu'il est vraiment (Pindare) ?

C'est difficile d'être optimiste aujourd'hui. Espérons que l'homme va prendre enfin conscience de son lien avec la nature dans laquelle il évolue.

L'homme de 2019-2020 est-il dans l'hybris (Platon) ?

Oui, clairement. L'homme de nos jours a une très forte tendance à la régression ou plutôt l'involution, quand on voit cette surconsommation, ce capitalisme galopant, la non prise de conscience des conséquences violentes de nos pratiques collectives face au réchauffement climatique, les inégalités qui se creusent. On peut alors parler d'hybris qui nous conduit vers un effondrement écologique mais aussi politique et sociétal.

Puisque, je vous cite, «Ulysse aurait abordé une île qui ressemble trait pour trait à l'embouchure de Bonifacio», faut-il lire et relire Homère pour tout comprendre ?

Oh oui ! C'est comme si le lecteur lisait le livre fondateur de sa propre scène, de son héritage le plus profond. C'est comme s'il *accédait finalement au mode d'emploi de toute la culture qui l'a précédé et l'a construit. Lire ou relire Homère, c'est faire un voyage dans le temps vers ses propres racines et c'est tout à coup découvrir ou redécouvrir de nombreux ressorts qui sont à l'œuvre dans nos vies quotidiennes et culturelles. ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI

La sélection de la rédaction

Musicales de Bastia

Pour sa 32^e édition, le festival invite, via sa programmation, l'Argentine, l'Espagne, Israël, le Québec et la Réunion. Ouverture au théâtre municipal le 20, avec *Caminandu*, une création au croisement de la musique classique, du tango, du jazz et de la musique corse, fruit d'un projet porté par le violoniste Bertrand Cervera et le batteur Daniel Piazzolla [*Caminandu* est également à l'affiche de l'Espace Diamant, à Ajaccio, le 19 novembre à 20h30]. La soirée du 21, toujours au théâtre municipal, voit Patrizia Poli et Luz Casal (dont ce sera l'unique prestation en France après sa participation aux festivals d'été): l'une pour présenter les titres de son album *Versuniversu*, co-réalisé avec Pascal Arroyo; l'autre pour interpréter des morceaux qui ont marqué sa carrière et rendre hommage à Dalida dont elle revisite quelques chansons. Le concert du 22, au centre culturel Alb'Oru, est placé sous le signe des «musiques actuelles» avec le chanteur et guitariste corse Nicolas Torracinta (pop-folk), le guitariste-batteur québécois Steve Hill (blues rock) et la formation réunionnaise Sofaz (maloya-électro). Le 23, retour au théâtre municipal: la chanteuse Doria Ousset présente son nouveau spectacle pour lequel, délaissant le rock, elle est accompagnée par une formation de cordes acoustiques (guitares, cetera, violoncelle); avant de laisser la place à la chanteuse israélienne Noa, qui effectue son grand retour avec un album produit par Quincy Jones, *Letters to Bach*. Outre ces concerts, les Musicales proposent également 2 spectacles sous forme de portraits: le 23, à 15 h en l'église de Ville-di-Petrabungo, Rosso, consacré à Vivaldi, avec Jean-Paul Bonnevalle (contreténor), Elise Lancerotto (orgue positif) et le trio à cordes Elixir; les 22 (21h) et 23 (18h) à la Fabrique de théâtre, *Gainsbourg confidentiel*, spectacle dans lequel, entre théâtre et concert, Les musiciens associés évoquent le temps où Serge n'était pas encore Gainsbarre. Clôture le 24 avec *Caminandu incù a musica*, une itinérance musicale, entièrement gratuite, au cours de laquelle le public pourra entendre ou réentendre quelques artistes du festival.

Du 20 au 24 novembre, concerts à 21 h. Bastia. ☎ 04 95 32 75 91 & musicales-de-bastia.com



Œdipe Roi/Bastia/ La peur n'est pas une vision du monde

«Et la Cité se meurt en ces morts sans nombre. Nulle pitié ne va à ses fils gisant sur le sol: ils portent la mort à leur tour, personne ne gémit sur eux. Épouses, mères aux cheveux blancs, toutes de partout affluent au pied des autels, suppliantes, pleurant leurs atroces souffrances». Écrite et représentée pour la première fois entre 430 et 420 avant J.-C., *Œdipe Roi* est une des plus célèbres tragédies de Sophocle. Maintes fois fois reprises au fil des siècles, elle a inspiré metteurs en scène, dramaturges et réalisateurs dont notamment Jean Cocteau et Pier Paolo Pasolini. Elle débute alors qu'une épidémie de peste décime la population de Thèbes. Y voyant la conséquence de quelque colère divine, le roi de Thèbes, Œdipe, à dépêché à Delphes son beau-frère Créon afin d'y consulter l'oracle d'Apollon. Revenu à Thèbes, Créon confirme que pour chasser le mal, les Thébains devront laver la «souillure criminelle»: démasquer et châtier le meurtrier de Laios, premier mari de la reine Jocaste. Malgré les inquiétudes de celle-ci, Œdipe s'engage à punir le coupable, quel qu'il soit. Pour y parvenir, sur les conseils de Créon, il consulte le devin Tirésias qui, après avoir un temps refusé de dévoiler la vérité, la révèle dans toute son horreur à Œdipe qui, dans un premier temps, récuse les dires du devin puis s'interroge et questionne Jocaste. L'œuvre est donc une sorte d'enquête dont la solution se trouve dans les prophéties passées faites à Laios et Jocaste puis au jeune Œdipe. Comédien, auteur, metteur en scène et fondateur de la compagnie Théâtre du commun, Noël Casale a voulu «mettre en évidence des connexions entre le texte original de Sophocle et des réalités actuelles de la société corse, et plus largement du monde, en jouant de ponts entre le passé et le présent». Le projet s'est construit autour d'un atelier de travail théâtral ouvert à tous, mis en place à Bastia lors de la saison 2018/2019: «De nombreux habitants de tous les quartiers y ont participé [amateurs et professionnels]. Grâce à leur bel esprit de recherche et à la confiance que nous nous sommes accordée, nous avons découvert les principes nécessaires à notre mise en scène. Tous celles et ceux qui l'ont souhaité seront sur scène». Spectacle en langues corse (traduction de Jean-Claude Acquaviva) et française (traduction de Jean et Mayotte Bollack) avec des chants interprétés par A Filetta.

Les 15 & 16 novembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 19 novembre, 18h30. Centre culturel universitaire, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica & www.centreculturelanima.fr

Le 22 novembre, 20h30. Centre culturel Anima, Salle Cardiccia, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 30 novembre, 18h. Centre national de création musicale, Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com
06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri



L'AUE, un outil au service de la Corse

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.



**Cullettività,
ghjente,
imprese...
l'AUE à fiancu à voi !**